

L'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics



Contribution à la réponse stratégique de l'OCDE
à la crise financière et économique

Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et
le développement local



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

© OCDE 2009

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

AVANT-PROPOS

Les difficultés d'accès au financement restent l'un des principaux obstacles à la création, la survie et la croissance des PME, en particulier des plus innovantes d'entre elles. La crise ne fait qu'exacerber les difficultés dans ce domaine, alors que les PME et les entrepreneurs souffrent d'un double choc : une chute drastique de la demande en termes de biens et de services et un resserrement des conditions de crédits, qui affectent durement leurs flux de trésorerie. Les gouvernements répondent généralement par trois types de mesures visant à : i) soutenir les ventes et lutter contre l'épuisement des fonds de roulement des PME ; ii) améliorer l'accès des PME aux liquidités ; et iii) aider les PME à maintenir leur niveau d'investissement. Le présent rapport met en avant des recommandations à l'égard des gouvernements, concernant d'une part les réponses immédiates à la crise, et d'autre part les moyens de faire face aux carences déjà anciennes de l'environnement financier des PME, et préparer les PME et les entrepreneurs pour une phase de croissance fondée sur l'innovation.

En octobre 2008, le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'Entrepreneuriat (GTPMEE) s'est engagé dans un premier échange de vues concernant l'impact de la crise mondiale sur l'accès au financement des PME et des entrepreneurs. Par la suite, une enquête a été conduite en janvier et février 2009, auprès des pays membres de l'OCDE et de non-membres sélectionnés, afin de rassembler des informations à la fois sur la situation des PME et des entrepreneurs en termes de financement et sur les mesures mises en œuvre ou prévues par les pouvoirs publics. Ces travaux devaient contribuer à la *Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique*, lancée par le Secrétaire Général. Vingt-neuf pays, la Commission Européenne, et le Fonds Européen d'Investissement ont répondu au questionnaire. Les résultats de cet exercice ont été débattus à l'occasion de la *Table Ronde de Turin*, tenue en Italie les 26 et 27 mars 2009, sous les auspices du GTPMEE, et à l'invitation de la banque Intesa Sanpaolo.

Le présent rapport, intitulé *L'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics*, présente les résultats de l'enquête et les conclusions des discussions tenues lors de la Table Ronde de Turin, qui a réuni plus de 100 participants provenant de trente sept pays/économies et d'institutions financières internationales.

Ce rapport a été préparé par une équipe de la Division PME et entrepreneuriat du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local (CFE), sous

la direction de Marie-Florence Estimé (Directeur adjoint du CFE), incluant Yasuhiko Yoshida et Jorge Galvez Mendez, ainsi que Lorraine Ruffing (Consultante, Conseiller auprès de la CNUCED). Paul Dembinski (Directeur, Observatoire de la Finance, Genève) et son équipe, et Glenda Napier (FORA, Copenhague), parrainés respectivement par la Suisse et le Danemark, ont fourni d'importantes contributions à ce rapport.

Le groupe de pilotage informel sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat du GTPMEE, présidé par Salvatore Zecchini, Président de l'IPI, Italie, a étroitement guidé la préparation du rapport et de la Table Ronde de Turin. Ce document reflète également les commentaires reçus des délégués du GTPMEE et des délégués du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat (CIIE), son comité de tutelle.

Ce rapport a été transmis au Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurria, par Ken Warwick (Royaume-Uni), Président du CIIE, et Jacques Augustin (France), Président du GTPMEE, en tant que contribution à la *Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique*. La note de synthèse du rapport fera partie de la documentation mise à la disposition des ministres pour la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, les 23 et 24 juin 2009.



Sergio Arzeni
Directeur du Centre pour l'entrepreneuriat,
les PME et le développement local (CFE)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| NOTE DE SYNTHÈSE | 5 |
| Contexte | 5 |
| Importance des PME en « temps normal » et en temps de crise | 6 |
| Impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat | 7 |
| Réponses en termes d'action des pouvoirs publics | 9 |
| Autres actions proposées | 12 |
| Préparer les PME et les entrepreneurs à la reprise et à une croissance fondée sur l'innovation | 14 |
| Le rôle que peut jouer l'OCDE | 16 |
| I.CONTEXTE | 17 |
| II.IMPACT DE LA CRISE SUR LE FINANCEMENT DES PME ET DE L'ENTREPRENEURIAT | 19 |
| A. Des PME en difficulté – les indicateurs | 19 |
| B. Les réponses des PME | 22 |
| C. La demande des PME en matière de crédit bancaire | 23 |
| D. Le durcissement des conditions de crédit | 24 |
| E. Fonds propres, capital-risque et autres sources de financement | 30 |
| III.RÉPONSES EN TERMES D'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS | 36 |
| A.Mesures en place | 36 |
| B.Propositions d'action | 46 |
| IV. PRÉPARER LES PME ET LES ENTREPRENEURS À LA REPRISE, ET À UNE CROISSANCE FONDÉE SUR L'INNOVATION | 51 |
| V. LE RÔLE QUE PEUT JOUER L'OCDE | 54 |
| ANNEXES | |
| ANNEXE 1. L'ÉQUILIBRE FINANCIER À COURT TERME – L'EXEMPLE DE LA FRANCE | 56 |
| ANNEXE 2. INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE CRÉDIT | 57 |
| ANNEXE 3. INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE CRÉDIT | 61 |
| ANNEXE 4. LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES PME | 65 |
| ANNEXE 5. LES MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR SOUTENIR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LUTTER CONTRE L'ÉPUISEMENT DES FONDS DE ROULEMENT DES PME | 66 |
| ANNEXE 6. MOYENS D'ACTION VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS DES PME AUX LIQUIDITÉS, NOTAMMENT AU CRÉDIT BANCAIRE | 69 |
| ANNEXE 7. MARCHÉS DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET DU CAPITAL-RISQUE | 76 |
| ANNEXE 8. GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT - GROUPE DE PILOTAGE INFORMEL SUR LE FINANCEMENT DES PME ET DE L'ENTREPRENEURIAT - LISTE DES MEMBRES | 78 |

ENCADRÉS

| | |
|---|----|
| Encadré 1. Les PME et le cadre réglementaire de Bâle II | 31 |
| Encadré 2. Nouveau mécanisme de garantie de crédit destinée aux fonds de roulement, en Grèce | 39 |
| Encadré 3. La médiation du crédit en France | 41 |
| Encadré 4. Former les PME de Nouvelle-Zélande à accueillir l'investissement | 43 |

NOTE DE SYNTHESE

Contexte

Les difficultés d'accès au financement restent l'un des principaux obstacles à la création, la survie et la croissance des PME¹, en particulier des plus innovantes d'entre elles. La crise financière et économique, la plus grave depuis des décennies, à laquelle les entreprises sont désormais confrontées, ne fait qu'exacerber les difficultés dans ce domaine. Le financement a toujours été un domaine essentiel des travaux du Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE). En juin 2004, *Financer les PME innovantes dans une économie mondialisée* fut un des thèmes de la deuxième Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME organisée à Istanbul. En mars 2006, la Conférence de Brasilia intitulée *Mieux financer l'entrepreneuriat et la croissance des PME* examina la question du « déficit de financement » des PME. Le GTPMEE a poursuivi ses recherches dans ce domaine et mené en 2007-2008 des activités sur le thème du *Financement des PME innovantes et à forte croissance*. À l'occasion de leur 34^e réunion qui a eu lieu fin octobre 2008, les délégués du GTPMEE ont procédé à de premiers échanges de vues sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, et examiné les stratégies adoptées par les pouvoirs publics pour y faire face.

5

Afin de poursuivre le débat sur les réponses à apporter à la crise, une Table ronde consacrée à l'*Impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics*² s'est tenue à Turin les 26 et 27 mars 2009 sous les auspices du GTPMEE de l'OCDE et à l'invitation de la banque Intesa Sanpaolo. La Table ronde de Turin s'est inspirée d'un document de réflexion synthétisant les réponses de 29 pays membres et non membres de l'OCDE, de la Commission européenne, et du Fonds européen d'investissement à un questionnaire concernant la demande de financement des PME, l'offre, les conditions d'octroi de crédit, l'approbation des prêts et les défaillances en matière de remboursement de prêts, ainsi que les informations sur le financement par apports de fonds propres. Les réponses décrivaient

¹ Il n'existe pas de définition universelle de ce qu'est une PME. Des définitions très diverses sont appliquées dans les pays membres et les économies non membres de l'OCDE, et le nombre de salariés n'est pas le seul critère de définition. De manière générale, le GTPMEE de l'OCDE considère que les PME ne sont pas des filiales, mais des entreprises indépendantes qui emploient un nombre de salariés inférieur à un certain seuil.

² Plus de 100 personnes venant de 37 payséconomies différents ont participé à la Table ronde de Turin (membres de l'OCDE : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie ; Non-membres de l'OCDE : Afrique du Sud, Chili, Fédération de Russie, Indonésie, Malaisie, Pérou, Philippines, Roumanie, Taipei chinois), Commission européenne, Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), et Comité syndical consultatif auprès de l'OCDE (TUAC), quatre institutions financières internationales (Association européenne de cautionnement mutuel (AECM), Banque des règlements internationaux (BRI), Banque centrale européenne (BCE), Fonds européen d'investissement (FEI), et une organisation internationale [Organisation internationale du travail (OIT)]).

aussi en détail les mesures prises par les pouvoirs publics concernant le financement des PME et de l'entrepreneuriat. Les présentations et le fruit des discussions de la Table ronde de Turin ont été intégrés à ce document. La Table ronde était une étape importante dans l'engagement pris par le GTPMEE de contribuer à la Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique actuelle qui pourrait avoir des effets persistants sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat. En se fondant sur les résultats de la Table ronde, des travaux seront poursuivis en vue de la réunion à haut niveau de l'OCDE (éventuellement ministérielle) « Bologne +10 » qui se tiendra en novembre 2010.

Importance des PME en « temps normal » et en temps de crise

Les PME et les entrepreneurs représentent un segment important de toutes les économies. Ils sont une source considérable d'emploi et de revenu mais aussi des moteurs d'innovation et de croissance. Dans la zone OCDE, les PME emploient plus de la moitié des travailleurs du secteur privé. Dans l'Union européenne, elles représentent 99 % de la totalité des entreprises. De surcroît, 91 % sont des micro-entreprises employant moins de 10 salariés. Étant donné leur importance dans toutes les économies, elles sont indispensables à la reprise de la croissance.

Les gouvernements admettent que, même dans des conditions économiques dites « normales », la survie et la croissance des PME exigent des politiques et programmes spécifiques, comme le montre le vaste éventail de mesures axées sur les PME en place dans les pays de l'OCDE. Toutefois, dans l'immédiat, les PME sont particulièrement touchées par la crise mondiale. Les causes de la vulnérabilité accrue de ces entreprises dans la période actuelle sont nombreuses. Non seulement elles continuent d'être confrontées au défi que constitue, même en temps normal, leur financement, mais de nouvelles difficultés apparaissent, notamment côté offre. Il importe de souligner qu'en règle générale, les PME sont plus vulnérables en période de crise pour un certain nombre de raisons :

- il leur est difficile de réduire leur taille, puisqu'elles sont déjà petites;
- prises individuellement, elles sont moins diversifiées du point de vue de leurs activités économiques;
- leur structure financière est moins solide (capitalisation plus faible);
- du point de vue risques de crédit, leur note est plus faible (quand elles sont notées);
- elles sont fortement tributaires du crédit, et
- elles ont moins d'options de financement.

Les PME qui font partie de chaînes de valeur mondiales sont encore plus vulnérables puisqu'elles subissent souvent le contrecoup des difficultés que connaissent les grandes entreprises.

Impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat

Bien qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue des petites et moyennes entreprises (PME), certains éléments laissent à penser que ces entreprises sont affectées par la crise économique et financière dans de nombreuses économies. On constate que les PME de la plupart des pays sont indéniablement confrontées à un tassement de la demande de biens et de services, sinon un effondrement au quatrième trimestre 2008. Beaucoup s'attendent à la poursuite de cette dégradation. Les PME sont donc confrontées à deux facteurs de stress : a) *l'allongement des délais de paiement des créances exigibles* qui vient, en même temps que l'augmentation des stocks, aggraver la pénurie endémique de fonds de roulement et la baisse des liquidités, et b) *l'augmentation des défaillances, des insolvabilités et des faillites déclarées*.

7

L'allongement des délais de paiement des créances exigibles entraîne rapidement, et à plus forte raison en période de chute des ventes, une érosion du fonds de roulement, et se solde fréquemment par des problèmes de liquidité, voire de solvabilité dans de nombreux pays. En Belgique, par exemple, 43 % des PME interrogées ont enregistré récemment un allongement des délais de paiement de leurs créances et aux Pays-Bas, 50 % des PME doivent faire face à un allongement considérable des délais de paiement de leurs clients. En Nouvelle-Zélande, la proportion d'entreprises dont les factures étaient réglées à plus de 60 jours a augmenté de manière spectaculaire, passant de 4.8 % à 29.5 % entre février 2007 et 2008. Au Danemark, en Italie, en Irlande, en Norvège et en Espagne, l'augmentation des insolvabilités d'entreprises a dépassé les 25 %. En Finlande, alors que les problèmes de solvabilité à court terme parmi les PME concernent normalement 6 à 8 % de ces entreprises, en janvier 2009 plus de 17 % des entreprises de moins de 50 salariés ont déclaré avoir des problèmes de solvabilité. En Suède, d'après ALMI (l'entreprise publique qui assure le soutien aux PME), les faillites ont augmenté de plus de 50 % au cours des deux premiers mois de 2009 par rapport à la même période en 2008.

L'augmentation des taux d'insolvabilité semble confirmer l'incapacité croissante des PME à obtenir du financement à court terme. Dans l'ensemble des pays qui ont recours à la méthodologie de l'enquête BLS, le durcissement des conditions de crédit imposées aux PME par les établissements bancaires³ est clairement perceptible pour la totalité des clients des banques. Les données de la Banque centrale européenne (BCE) confirment ce resserrement que la Banque attribue à la capacité (ou à l'incapacité) des banques à accéder au capital, aux problèmes de liquidité, aux prévisions en matière de récession et à l'augmentation des risques concernant les nantissements. Les écarts de taux d'intérêt ont atteint des niveaux inédits, compensant partiellement les effets de l'assouplissement de la politique monétaire. Les principaux facteurs à l'origine du renforcement de la prudence des banques en matière d'octroi de prêts aux PME sont : (a) la médiocrité des perspectives

³ Les conditions de crédit désignent une multitude d'aspects, dont les plus importants sont notamment les écarts de coûts et de taux d'intérêt entre les établissements bancaires, les commissions, la différence entre les montants prêtés et ceux demandés par les entreprises, le niveau des garanties exigées, la durée des prêts.

économiques des PME (examinée plus haut), (b) la stagnation des prêts interbancaires et l'augmentation du coût du capital et (c) la volonté des banques de redresser leur bilan. Les établissements bancaires de tous les pays interrogés sont sous pression et s'efforcent de préserver ou de renforcer leur assise financière. Ils privilégient donc les transactions assorties de toutes les garanties nécessaires. En choisissant de soutenir uniquement les plus robustes de leurs clients, les banques et les autres intermédiaires financiers contribuent donc à un processus de polarisation. La Corée a ainsi indiqué que l'octroi de prêts aux PME jouissant d'une bonne réputation était en hausse, alors que, pour les PME présentant de médiocres antécédents de crédit, la situation s'est détériorée. Pour de nombreuses banques, cela peut être une stratégie de survie, et leur survie est vitale. Dans d'autres pays, ce n'est qu'un retour à des pratiques « normales » en matière de prêts après de nombreuses années de flexibilité et de générosité excessives concernant l'octroi de prêts.

La stagnation du crédit s'applique même aux banques des pays dans lesquels les gouvernements ont délibérément renfloué les établissements bancaires afin de leur permettre d'accorder de nouveaux financements aux PME, et/ou dans lesquels des dispositifs de garantie de crédit ont été mis en place. Comme nous le verrons plus loin dans la présente synthèse, la plupart des pays ont non seulement recapitalisé leurs banques mais ont également augmenté les ressources et les garanties disponibles pour le financement des PME. Pour autant, les effets des mesures prises par les gouvernements de certains pays pour relancer le crédit bancaire (notamment en accordant une aide financière aux banques) n'ont pas encore eu les résultats escomptés. Certains gouvernements assurent un suivi étroit de la situation ou ont nommé des « médiateurs du crédit » afin de faciliter l'apport de financement aux PME, ou édicté des codes de conduite contraignants pour l'octroi de prêts aux PME.

8

Pendant la Table ronde, de nombreux débats ont porté sur l'évolution des grandes banques devenues des institutions très complexes, dans lesquelles les décisions en matière d'octroi des prêts sont centralisées et fondées sur des systèmes automatisés d'évaluation des risques de crédit. Or, les PME manquent bien souvent de contacts personnels avec un responsable bancaire qui comprend la nature de leur activité. L'utilisation sans discernement et de façon inappropriée des mécanismes d'évaluation des risques de crédit par affectation d'une note peut même desservir ces entreprises qui se voient alors refuser un crédit. Pour contrebalancer ce phénomène, il est dans une certaine mesure possible de faire un usage approprié de l'évaluation des PME via le « lien relationnel entre la banque et ses clients » ; d'ailleurs, c'est encore le cas dans certains pays où le secteur bancaire est composé de nombreuses banques locales et régionales qui ont été moins affectées par la crise, n'ont pas de problèmes de liquidité, et continuent de prêter aux PME (la Suisse ou les États-Unis par exemple). Pour leur part, certaines grandes banques (dont Intesa Sanpaolo en Italie et la Banque Rakyat en Indonésie) s'attachent à préserver ce « lien relationnel » à l'échelle locale.

Confrontées à une détérioration de l'accès au crédit, les PME explorent d'autres sources de financement possibles telles que la mobilisation de réserves, l'autofinancement et l'affacturage. L'accès au capital-risque et au capital-investissement privé semble aussi souffrir de la situation mais il n'y a pas de données statistiques officielles couvrant le quatrième trimestre 2008. La crise financière a eu une triple incidence sur les marchés du capital-risque et du capital-investissement. Premièrement, les possibilités de retrait des investissements sont limitées ; deuxièmement, les activités de mobilisation de capitaux semblent ralentir ; et troisièmement, le volume de capital investi stagne ; il a même lentement commencé à diminuer, en particulier les investissements dans les nouveaux projets.

La mobilisation de capital-risque s'est également ralentie partout dans le monde entre 2007 et 2008. La situation économique actuelle et la pression à la baisse des prix à l'échelle mondiale devraient peser à long terme sur les perspectives en matière de mobilisation de capitaux sur les marchés. Les investisseurs institutionnels vont être tout simplement moins enclins à débloquer de l'argent frais. Les chiffres pour le Canada confirment cette tendance mondiale : la mobilisation de capitaux a reculé de 25 % environ en 2007 et de 2 % en 2008. Des baisses similaires ont été enregistrées en Australie et au Royaume-Uni.

Du fait de ces évolutions, les fonds d'investissement publics (directs et indirects) seront touchés autant que les fonds privés. Sur les marchés où l'on trouve des fonds d'investissement publics ou semi-publics, qui fournissent des capitaux pour les fonds de fonds, il devrait être plus difficile pour ces fonds publics de réaliser des investissements conjoints avec des fonds privés, dans la mesure où les fonds privés réduisent de plus en plus leurs investissements. On ne doit donc pas s'attendre à ce que les fonds publics aient le même effet de levier qu'avant la crise, à moins qu'ils ne disposent de plus de capitaux.

Réponses en termes d'action des pouvoirs publics

Les participants à la Table ronde ont souligné qu'un ensemble de conditions cadre appropriées constitue un facteur déterminant pour le financement des PME. Il est en effet nécessaire de mettre en place «un cadre fiable en matière de gouvernance, de fiscalité, de réglementation et de droit applicable, fixant des règles du jeu équitables pour toutes les entités économiques indépendamment de leur dimension» tel que le mentionnent les *Principes d'action de l'OCDE pour le financement des PME et de l'entrepreneuriat adoptés à Brasilia* (mars 2006). Les participants ont en particulier indiqué que les mesures prises par les pouvoirs publics pour faciliter le financement des PME ne devaient pas mettre en péril l'équité de la concurrence et devaient éviter d'alimenter une montée du protectionnisme.

La capacité des pays à faire face à la crise dépend largement de la marge de manœuvre dont ils disposent en termes de politique budgétaire et monétaire. Nombre des pays interrogés ont récemment mis en place des plans d'action destinés à lutter contre la crise en associant à divers degrés trois lignes d'action : *relance de la demande* (mesures en faveur de la consommation, programmes relatifs aux infrastructures, mesures fiscales), *renforcement du crédit*, notamment *recapitalisation des banques* avec, dans certains cas, des dispositions ou des mécanismes visant explicitement à préserver ou à renforcer la capacité de financement des banques en direction des PME (par exemple des garanties publiques de crédit), et *mesures relatives au marché du travail* (réduction des impôts ou des charges sociales pour la création d'emplois et prolongation des programmes temporaires d'indemnisation du chômage).

10 *Dans de nombreux pays, les plans d'action mis en œuvre par les gouvernements pour faire face à la crise, et les mesures qui les accompagnent, s'attaquent aussi au problème du financement des PME.* On peut classer les mesures mises en place par les pays en trois grandes catégories : (a) *mesures visant à soutenir le chiffre d'affaires et à lutter contre l'épuisement des fonds de roulement des PME* – notamment par les crédits et les assurances à l'exportation, les réductions et les reports d'impôt, et l'observation par les administrations d'une discipline plus stricte en matière de paiement ; (b) *mesures visant à améliorer l'accès des PME aux liquidités*, principalement au crédit, par la recapitalisation des banques et l'extension des dispositifs existants de garantie des prêts et des crédits, et (c) *mesures destinées à aider les PME à maintenir leur niveau d'investissement et, plus généralement, leur capacité de faire face, à brève échéance, à un rebond éventuel de la demande, notamment par des aides à l'investissement et des crédits d'équipement, l'accélération de l'amortissement, et un financement de la R-D.*

De nombreux pays ont instauré des mesures destinées à préserver ou à augmenter les flux de trésorerie. On a, par exemple, autorisé un amortissement accéléré des investissements déjà réalisés. Des crédits, réductions, reports d'impôts et dégrèvements sont également prévus par quelques pays. Au Japon, le gouvernement ramènera le taux d'imposition sur les sociétés à 18 au lieu de 22 % au cours des deux prochaines années pour les PME dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 8 millions JPY (61 000 EUR). Aux Pays-Bas, l'une des tranches d'imposition est passée de 23 à 20 % pour 2009 et 2010 sur des montants pouvant aller jusqu'à 200 000 EUR. Pour sa part, le Canada a relevé le seuil de revenus pour lequel le taux destiné aux petites entreprises s'applique. En République tchèque, en France et en Espagne, les versements de TVA sont remboursés immédiatement ou tous les mois. Pendant la Table ronde, l'idée a été émise de réduire en priorité l'impôt qui ne dépend pas des bénéfices, c'est-à-dire celui qui doit être acquitté que les PME fassent des profits ou non. Cela permettrait à ces entreprises de financer plus facilement leur fonds de roulement sans avoir recours à des financements externes. Enfin, certains pays ont décidé, afin de préserver l'emploi, d'accorder des subventions salariales aux entreprises afin que leurs salariés perçoivent l'intégralité de leur salaire en période de chômage technique.

Les pays prennent des mesures pour raccourcir les délais de paiement pour les marchés publics (Australie, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Nouvelle Zélande et Royaume-Uni) et faire observer une discipline plus stricte en matière de paiements (France). La Commission européenne a suggéré que les administrations publiques devraient régler leurs factures à 30 jours. Parallèlement, la Commission s'engage à accélérer le paiement des biens et services qu'elle achète afin de respecter pleinement les délais fixés comme objectifs. Dans le cas du Royaume-Uni, les délais de paiement par l'État ont été ramenés à 10 jours. Les pouvoirs publics cherchent également à assouplir les procédures et politiques d'appel d'offres et de marchés publics (Australie, France, Nouvelle Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni). Enfin, certains pays ont décidé, afin de préserver l'emploi, d'accorder des subventions salariales aux entreprises afin que leurs salariés perçoivent l'intégralité de leur salaire en période de chômage technique.

Les mesures les plus largement utilisées jusqu'à présent pour améliorer l'accès au financement concernent l'extension des mécanismes de crédit et de garantie de crédit. Ces mesures sont très différentes en termes de conception et de modalités d'exécution. Même si certaines, telles que le nouveau dispositif de garantie de crédit pour les fonds de roulement en Grèce lancé en décembre 2008, affichent déjà de bons résultats, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur ce qui constitue des « pratiques exemplaires » à partir des mesures d'urgence prises en matière de garanties de crédit. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE) a identifié dans le passé quelques mécanismes dans le domaine des garanties de crédit qui pourraient être utiles pour des comparaisons et des évaluations futures⁴.

Dans certains pays, les pouvoirs publics ont jugé la réponse des banques récemment recapitalisées à l'égard des besoins des PME peu satisfaisante ou insuffisante. Ces pays ont recours à des mesures de discipline qui, dans certains cas, viennent compléter les incitations, afin de faire pression sur les banques pour qu'elles continuent à prêter aux entreprises. La Belgique et la France ont nommé un « médiateur du crédit » qui peut intervenir aux niveaux régional et central pour aplanir les difficultés et aider les entreprises cherchant à emprunter auprès des banques. Aux États-Unis, les autorités ont décidé de suivre de près, tous les mois, les activités de crédit des banques qui ont été renflouées par des fonds publics. De surcroît, il est exigé que toutes les banques fassent un rapport tous les trimestres. L'Irlande a mis en place un code de conduite juridiquement contraignant concernant les prêts bancaires aux PME. Le ministère belge en charge des PME délivre directement à ces entreprises des accords de préfinancement qui peuvent ensuite être présentés aux banques pour obtenir des prêts garantis.

⁴ Voir *OECD Framework for the Evaluation of SME and Entrepreneurship Policies and Programmes*, OECD 2007.

Autres actions proposées

Les débats de la Table ronde de Turin ont montré combien, pour les participants, il était urgent de remédier à la pénurie de fonds de roulement à laquelle doivent faire face les PME. Ces dernières sont entraînées dans un cercle vicieux engendré par la relation de causalité entre choc sur la demande et baisse des fonds de roulement. Parallèlement, les marchés du crédit, fortement affectés, ne répondent plus aux besoins des PME en matière de liquidité. Comme cela a été souligné durant la Table ronde, une spirale descendante a été créée, d'où une fragilisation du tissu économique de nombreux pays. Les pouvoirs publics ont donc été fortement invités à réexaminer les mesures déjà en place en vue de les renforcer ou de les compléter par de nouvelles dispositions. La Table ronde a fait la distinction entre les mesures d'urgence de courte durée telles que les allègements fiscaux, qui peuvent être supprimées, et les mesures de long terme qui doivent être prises pour améliorer la structure et les institutions composant l'environnement financier des PME afin de restaurer la croissance.

Outre les mesures présentées précédemment, les pays pourront souhaiter réfléchir aux politiques énoncées ci-dessous, qui présentent un caractère plus institutionnel ou structurel, afin de remédier aux carences déjà anciennes de l'environnement financier des PME :

- 12
- Encourager la compétition bancaire entre les économies et face à la stagnation des prêts bancaires, envisager *le suivi du volume de prêts des établissements bancaires aux PME*, via un rapport régulier, et l'établissement *d'un code de conduite à l'intention des banques concernant les prêts aux PME*.
 - Pour connaître la situation réelle des PME, les responsables de l'action publique ont besoin de données actualisées et spécifiques à ces entreprises, concernant l'offre et la demande de financements, afin de déterminer si les mesures qu'ils ont prises fonctionnent. De nombreux pays de l'OCDE améliorent d'ores et déjà la transparence en matière de prêts bancaires en encourageant les banques à publier régulièrement la composition de leurs portefeuilles de prêts, ventilée par taille d'entreprise.
 - Les PME ayant rarement des contacts de personne à personne avec les banquiers à cause de la structure impersonnelle du système actuel, les banques devraient envisager d'appliquer avec plus de discernement leurs méthodes d'évaluation des risques-crédit des PME, *afin de prendre suffisamment en compte les spécificités du client, comme cela est le cas quand est utilisé "le lien relational entre la banque et ses clients"*. Le cas échéant, l'utilisation judicieuse d'une méthode d'évaluation pourrait se révéler précieuse, dès lors qu'il s'agit de prendre en compte la situation particulière et la viabilité de telle ou telle entreprise. En conséquence, aujourd'hui, il est important de doter les succursales locales des banques d'employés possédant les compétences nécessaires pour s'occuper des prêts aux PME. Les banques pourraient aussi conclure des partenariats avec des fournisseurs de services aux entreprises pour les aider à réduire les risques que représentent les prêts aux PME.

- Selon certaines observations, les systèmes automatisés d'évaluation des risques de crédit ne sont pas toujours efficaces, au point que, parfois, des entreprises rentables ne parviennent pas à obtenir ce qu'elles demandent. On pourrait remédier à ce problème en utilisant ces méthodes de façon plus appropriée et avec plus de discernement. Il faudrait disposer de systèmes permettant d'évaluer les risques de crédit des PME à l'échelle de l'entreprise et non plus à celle du secteur, tout en continuant de suivre les règles prudentielles en termes d'allocation des fonds par secteur.
- Les besoins de financement spécifiques des micro-entreprises (moins de 10 salariés, en ce qui concerne l'Union Européenne), qui sont majoritaires parmi les PME, ont fait l'objet de débat au cours de la Table ronde. Les recherches sur les *start-ups* menées par la Fondation Ewing Marion Kauffman (États-Unis) révèlent que celles-ci ne nécessitent que de modestes apports en capital, que la majorité des financements ne proviennent pas de l'emprunt, et que leur montant s'élève à 32 000 USD en moyenne. Ces besoins pourraient être couverts par le microfinancement dans les pays n'ayant pas encore mis en place de tels dispositifs.
- Améliorer les moyens par lesquels les PME sont informées de la disponibilité des mesures de soutien aux PME mises en place par les pouvoirs publics, tout particulièrement les mesures pour faire face à la crise actuelle, est crucial pour améliorer la mise en place des politiques et programmes gouvernementaux. Cette amélioration pourrait être facilitée par la constitution de partenariats avec des fournisseurs de services aux entreprises ou des associations d'entreprises. Comme indiqué dans les *Principes d'action de l'OCDE* adoptés à Brasilia « ... *Le fait d'informer les PME de la palette des possibilités de financement, par le biais par exemple de programmes publics de garantie, d'investisseurs-tuteurs et du crédit bancaire, renforcera l'utilisation des dispositifs* ».
- D'autre part, le développement des compétences devrait stimuler la demande de financement de la part des PME. Il convient d'étayer les compétences managériales des PME, en particulier dans le domaine de la finance. Au moment où les dirigeants de PME prennent conscience de l'insuffisance de leurs compétences pour aider leur entreprise à survivre à la crise, les pouvoirs publics devraient saisir l'occasion pour encourager leur participation à des programmes généraux de développement des compétences, y compris le tutorat, et les conseils en matière de gestion.
- Les PME devraient être associées dès le départ à l'élaboration des politiques publiques et des programmes liés au financement, pour s'assurer que leurs points de vue et leurs besoins sont bien compris et pris en compte. Des exemples ont été donnés en matière de communication et de consultations régulières avec des représentants de PME via les forums et les tables rondes pour mener une action de sensibilisation et évaluer l'efficacité des mesures et programmes destinés à aider ces entreprises à accéder au financement.

Préparer les PME et les entrepreneurs à la reprise et à une croissance fondée sur l'innovation

Il a également été noté que la crise pouvait être l'occasion d'améliorer le cadre juridique et d'activité des PME. La crise pourrait également accélérer le redéploiement des ressources vers de nouvelles activités. Les entreprises naissantes et celles qui restructurent leurs processus devraient être incitées à privilégier le développement durable et les résultats fondés sur l'économie de la connaissance.

Aussi bien la *Déclaration ministérielle de la Conférence d'Istanbul* ayant pour thème « *Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international* » (2004) que les *Principes d'action de l'OCDE pour le financement des PME et de l'entrepreneuriat adoptés à Brasilia* (2006) ont reconnu le fait que les besoins financiers des PME diffèrent selon leur stade de développement. Les PME innovantes doivent notamment avoir accès à du capital-risque structuré de façon adéquate.

Les Principes d'action de l'OCDE adoptés à Brasilia soulignent le fait que l'accès à des structures et possibilités de financement appropriées est particulièrement important pour permettre aux PME de tirer avantage des opportunités offertes par l'innovation. Ces Principes incluent un certain nombre d'actions à mener, particulièrement pertinentes dans la situation actuelle, qui pourraient préparer les PME et les entrepreneurs à la reprise et à une croissance fondée sur l'innovation :

14

- « *C'est en particulier l'absence de financements adéquats qui entrave l'expansion des PME innovantes [...]. Des efforts soutenus sont nécessaires pour stimuler le financement des PME à leurs premiers stades (c'est-à-dire de la réflexion initiale, de l'amorçage et de la création), qui se caractérisent par des flux de trésorerie négatifs et des modèles économiques non éprouvés. Peuvent alors intervenir les entrepreneurs eux-mêmes, en mobilisant à partir de leurs biens propres le capital demeuré improductif, ou les réseaux d'investisseurs-tuteurs (business angels) et les marchés du capital-risque [...]. Parmi les stratégies de développement des marchés de capital-risque visant les premières étapes de la vie de l'entreprise, les programmes s'appuyant sur des mesures fiscales et les programmes qui utilisent l'aptitude des pouvoirs publics à tirer parti du capital-investissement privé tels que le co-investissement, se sont révélés efficaces.*
- *Les pépinières d'entreprises, les grappes innovantes de PME, les parcs scientifiques et technologiques et les agences de développement jouent un rôle important pour faciliter l'accès adéquat des PME au financement à un niveau tant local que régional. Les villes et les régions peuvent étayer et renforcer cette fonction en nouant des partenariats avec des institutions financières privées et des universités. Des incitations financières adaptées peuvent remédier aux carences du marché et stimuler l'investissement de fonds propres dans les entreprises locales.*

- *Il convient de mieux faire connaître, assimiler et diffuser l'intérêt du capital investissement, et notamment de sensibiliser les entrepreneurs aux notions de juste valeur et de transparence pour la valorisation des investissements.*
- *Le cadre juridique, fiscal et réglementaire doit éviter toute discrimination à l'encontre du capital-investissement, y compris en ménageant des voies de sortie aisées, équitables et transparentes. La fiscalité ne doit pénaliser ni les PME, ni les entrepreneurs, ni leurs bailleurs de fonds. Il s'agit d'assurer la neutralité entre les différentes sources de capital-investissement, qu'il s'agisse par exemple de fonds de capital-risque locaux ou étrangers. Le maintien de la neutralité entre le recours à l'emprunt et le financement par apport de fonds propres doit également constituer un objectif des politiques fiscales menées.*
- *Il n'y a pas de capital-risque sans capital-risqueurs, et les investisseurs-tuteurs accroissent beaucoup l'efficacité des financements informels. Représentant une race d'entrepreneurs en plein essor, ces intervenants s'appuient sur leurs capacités et leur courage pour assumer des risques. Les obstacles à leur action doivent être détectés et éradiqués. Il est aussi possible, pour stimuler leur dynamisme, de mettre en avant des exemples de réussite emblématiques. Il faut rechercher des moyens de faciliter l'instauration de « réseaux d'investisseurs-tuteurs » qui peuvent considérablement étayer les flux d'informations et de capitaux. »*

L'examen des mesures récemment mises en place par les gouvernements révèle l'insuffisance de mesures axées sur le capital-risque. A cet égard, il peut y avoir intérêt à mettre en place d'autres incitations pour encourager les investisseurs à participer à des fonds de capital-risque ou à devenir investisseur-tuteur. Les responsables de l'action publique pourraient envisager des mesures de renforcement du soutien au capital-risque comme des garanties pour ce type de capital ou/et davantage de co-investissement et d'incitations fiscales telles que les crédits d'impôts pour les investissements en capital-risque, ou les allégements fiscaux sur les gains générés par les investissements en capital-risque. Ils pourraient aussi redoubler d'efforts pour mieux préparer les PME à accueillir les investissements. En somme, les pouvoirs publics ne doivent pas mettre fin aux mesures actuelles de court terme nécessaires à la survie des PME, mais penser aussi aux mesures à moyen et long terme permettant de préparer les PME et les entrepreneurs à la reprise et à une croissance fondée sur l'innovation.

Le rôle que peut jouer l'OCDE

L'une des principales recommandations des *Principes d'action adoptés à Brasilia* était que l'OCDE envisage le développement de définitions, d'indicateurs et de méthodologies statistiques pour recueillir des données sur les financements offerts aux PME et la demande de financement émanant de ces entreprises. Pour faire suite à cette recommandation, l'OCDE a plus particulièrement entrepris :

- Un inventaire de la terminologie relative au financement des entreprises, utilisée par des organisations nationales et internationales ;
- Une synthèse et une évaluation des principales sources de données concernant l'offre et la demande de financement des PME ;
- Un recensement des politiques et programmes destinés au financement des PME et de l'entrepreneuriat, en particulier le financement des PME innovantes et à forte croissance ;

À la lumière des éléments ci-dessus et compte tenu de l'extrême importance pour les pouvoirs publics de la disponibilité de données pour être en mesure de fournir des réponses efficaces (la crise mondiale actuelle en est un bon exemple), l'OCDE devrait poursuivre ses efforts pour améliorer la disponibilité et la comparabilité, à l'échelle internationale, des données relatives au financement des PME et de l'entrepreneuriat. Le Groupe de travail sur les PME et l'Entrepreneuriat (GTPMEE), en étroite coopération avec son comité de tutelle, le Comité de l'Industrie, de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (CIIE) :

- Pourrait mettre en place un *Tableau de bord des données et politiques liées au financement des PME et de l'entrepreneuriat* (un projet pilote sera conduit dans le cadre de son programme de travail 2009-2010 en vue de la Réunion à haut niveau « Bologne+10 »).
- Devrait assurer un suivi des tendances en matière de financement des PME et de l'entrepreneuriat, faire rapport, et en débattre de façon régulière.

Dans le prolongement de la présente étude et dans le cadre de son programme de travail 2009-2010, le GTPMEE devrait également *conduire une évaluation des résultats et des mesures* prises par les pouvoirs publics pour aider les PME et les entrepreneurs à surmonter la crise financière et économique.

L'OCDE devrait aussi continuer à faciliter le *dialogue tripartite entre pouvoirs publics, PME et institutions financières*, afin de faire régulièrement le point sur le renforcement du financement des PME et de l'entrepreneuriat.

I - CONTEXTE

Les PME et les entrepreneurs représentent un segment important de toutes les économies et sont une source considérable d'emploi, d'innovation et de croissance. Si un grand nombre d'entre eux est à même de faire une utilisation productive des financements mis à leur disposition, dans la réalité, l'accès à ces financements leur est souvent refusé, ce qui constitue un frein à la création, la survie et la croissance des entreprises. Bien que les PME constituent un ensemble hétéroclite en termes de taille, de secteur d'activité, de durée d'existence, de localisation et de performance, elles ont toutes, en particulier les plus innovantes d'entre elles, et celles qui enregistrent la croissance la plus élevée, un besoin urgent de solutions de financement novatrices, dans une économie mondialisée qui repose sur la connaissance.

Le financement a toujours été un domaine essentiel des travaux du Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE). Lors de la deuxième Conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME organisée à Istanbul en juin 2004, l'un des thèmes discutés par les ministres fut le financement des PME innovantes dans une économie mondialisée. En mars 2006, la Conférence de Brasilia intitulée « Mieux financer l'entrepreneuriat et la croissance des PME » avait reconnu l'existence d'un « déficit de financement » (par endettement et par capitaux propres) des PME. Publiés à l'issue de la Conférence, les Principes d'action de Brasilia pour le financement des PME et de l'entrepreneuriat, insistaient sur le fait que ce déficit de financement n'est pas une fatalité et peut être atténué par un ensemble de mesures. Le GTPMEE a poursuivi ses recherches dans ce domaine et mené en 2007-2008 des activités sur le thème du Financement des PME innovantes et à forte croissance. À l'occasion de la 34^e réunion de leur Groupe de travail qui a eu lieu fin octobre 2008, les délégués du GTPMEE ont procédé à de premiers échanges de vues sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, et ont examiné les stratégies adoptées jusqu'à présent par les gouvernements pour y faire face, et les mesures qu'il conviendra de prendre à l'avenir.

Dans le contexte actuel, qui est celui de la pire crise économique et financière depuis des décennies, il est admis que divers facteurs tels qu'une aversion plus prononcée au risque, la baisse des liquidités et la morosité des perspectives de croissance économique ont ou devraient avoir de très lourdes répercussions sur l'accès des PME et des entrepreneurs au financement à court et long terme. Les petites entreprises sont particulièrement vulnérables a) parce qu'elles ne peuvent pas réduire leur taille, puisqu'elles sont déjà petites, b) prises individuellement, elles sont moins diversifiées du point de vue de leurs activités économiques, c) leur structure financière est moins solide et leur capitalisation est plus faible, d) du point de vue risques de crédit, leur note est plus faible (quand elles sont notées), e) elles sont fortement tributaires du crédit, et f) elles ont moins d'options de financement, notamment à cause de leur accès limité aux marchés financiers. Compte tenu de ces considérations, les mesures que prennent ou que prévoient de prendre la majorité des pays pour contrer les effets de la crise et stimuler l'économie doivent également viser à faciliter l'accès des PME et des entrepreneurs au financement.

Afin de poursuivre les débats sur les réponses à apporter à la crise, et également d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour veiller à ce que les mesures prises dans l'urgence soient cohérentes avec la stratégie à moyen et long terme négociée par les gouvernements et susceptible d'accélérer la reprise et de promouvoir une croissance durable des PME, la Table ronde de Turin sur *l'Impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'actions des pouvoirs publics* s'est tenue sous les auspices du GTPMEE les 26 et 27 mars 2009, au siège de la banque Intesa Sanpaolo.

Ce rapport, basé sur un document de réflexion préparé pour la Table ronde de Turin, a été ultérieurement enrichi des présentations et de la synthèse des débats tenus lors de la Table ronde, et des commentaires reçus par le Secrétariat de l'OCDE. Le rapport analyse les réponses des pays membres et non membres de l'OCDE et d'institutions internationales à une enquête, lancée en janvier 2009, sur les données concernant la situation des PME et des entrepreneurs en matière de financement et sur les mesures prises par les pouvoirs publics ; le rapport analyse aussi des informations accessibles au public. Des réponses ont été fournies par 29 pays, la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement.

Le rapport comprend cinq sections : i) contexte, ii) impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, iii) réponses en termes d'action des pouvoirs publics, iv) préparer les PME et les entrepreneurs à la reprise et à une croissance fondée sur l'innovation, et v) le rôle que peut jouer l'OCDE.

La note de synthèse de ce document fera partie de la documentation mise à la disposition des ministres lors de la Réunion de Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (24-25 juin 2009), dans le contexte de la Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique.

II - IMPACT DE LA CRISE SUR LE FINANCEMENT DES PME ET DE L'ENTREPRENEURIAT

A - Des PME en difficulté – les indicateurs

Le choc en termes de demande

Les informations transmises par les pays et les informations accessibles au public permettent de se faire une certaine idée de l'évolution réelle et escomptée du niveau des ventes des PME. Comme le montre le Tableau 1, les PME de la plupart des pays ont enregistré au quatrième trimestre 2008 un ralentissement net, voire une forte baisse de la demande en matière de biens et de services, et s'attendent à une nouvelle dégradation. Si l'ampleur du choc enregistré est importante, elle diffère d'un pays à l'autre, en raison notamment des différentes méthodes d'évaluation employées par les pays.

Tableau 1 : Les signes révélateurs de l'ampleur du choc sur la demande

| Pays | Évaluation de l'intensité du choc sur la demande tel qu'expérimenté ou escompté |
|-----------|--|
| Australie | Selon une enquête menée exclusivement auprès de petites entreprises (entreprises de moins de 20 employés), <u>les trois-quarts des PME enregistrent une hausse ou un maintien du niveau des ventes</u> ; un tiers d'entre elles font état d'une augmentation de leurs bénéfices. S'agissant des attentes, 31 % des PME tablent sur une récession au cours de l'année à venir. Une autre enquête menée auprès d'entreprises de moins de 200 employés révèle par ailleurs que la confiance des entreprises a chuté à son plus bas niveau au cours du premier trimestre de 2009, alors que <u>l'indicateur de performance des ventes subissait sa plus forte baisse</u> ; quelque 31 % des entreprises déclarent ne rencontrer pour l'heure aucune difficulté dans leurs activités. La baisse des activités ou des ventes a été la principale préoccupation des PME au cours du premier trimestre 2009, à son plus haut niveau depuis mai 1998. Les entreprises de taille moyenne sont plus confiantes que les petites entreprises. |
| Belgique | D'après une enquête sur « L'accès au financement », la crise s'est principalement traduite par <u>une baisse des ventes pour 60 % des entreprises consultées</u> , suivie par la dégradation de la situation financière (52 %) et l'allongement des délais de paiement des clients. |
| Canada | Selon le Baromètre trimestriel des affaires (décembre 2008), 29 % des chefs de PME déclarent avoir enregistré en 2008 des performances beaucoup plus fortes qu'en 2007, <u>alors que pour 40 % d'entre eux, les performances étaient bien moins bonnes ou relativement moins bonnes</u> . Seuls 17 % des entrepreneurs s'attendent à une amélioration de leurs performances à l'avenir, alors que 44 % d'entre eux tablent sur une dégradation. |

| Pays | Évaluation de l'intensité du choc sur la demande tel qu'expérimenté ou escompté |
|------------------|---|
| Finlande | La majorité des PME ont enregistré des ajournements (47 %) ou des annulations (24 %) de commandes ou de précommandes au cours des derniers mois. Les conditions de la demande se sont encore dégradées depuis le troisième semestre de 2008, où les ajournements et les annulations de commandes concernaient respectivement 34 % et 14 % des PME. |
| Allemagne | Selon la Fédération nationale des entreprises indépendantes, la faiblesse des ventes était le problème majeur de 25 % des entreprises au quatrième trimestre de 2008. Les questions d'ordre financier étaient une préoccupation importante pour la même proportion des entreprises. |
| Grèce | La crise économique actuelle touche les entreprises de différentes manières : elle se traduit par un manque de fonds de roulement pour 58 % d'entre elles, et par des ventes insuffisantes pour 55 %. |
| Italie | D'après Eurostat, le volume du commerce de détail a perdu 4.9 % en décembre 2008 par rapport à décembre 2007 (les immatriculations de nouveaux véhicules automobiles ont pour leur part régressé de 17.2 %). Selon Istat (l'Institut national des statistiques), les exportations en 2008 ont augmenté de 2 % par rapport à 2007, mais ont décliné au cours du dernier trimestre (de 5.5 % en décembre 2008 par rapport à décembre 2007). Les commandes dans les industries manufacturières ont diminué 13.1 % en décembre 2008 par rapport à la même période un an auparavant. La confiance des entreprises telle que mesurée dans les sondages de l'ISAE (l'Institut d'études et d'analyses économiques) a atteint ces derniers mois le niveau le plus faible jamais enregistré, et ce, dans tous les secteurs. |
| Nouvelle-Zélande | En données corrigées des variations saisonnières, le pourcentage net des entreprises ayant enregistré une baisse d'activité au quatrième trimestre de 2008 s'élevait à 44 %, ce qui constitue le pire résultat au regard de cet indicateur depuis au moins 1970. Par ailleurs, un pourcentage net de 43 % des entreprises prévoient un ralentissement de leur activité au cours du premier trimestre de 2009. Dans une enquête menée à la mi-février, 60.9 % des 659 entreprises interrogées ont indiqué que leurs ventes/recettes ont (quelque peu ou fortement) baissé au cours des trois derniers mois. |
| Royaume-uni | Une enquête récente a révélé que le volume total des nouvelles commandes a chuté, au cours du quatrième trimestre de 2008, à son rythme le plus rapide depuis juillet 1991. Sur les PME productrices ayant participé à l'enquête, 54 % ont fait état d'une baisse des nouvelles commandes, alors qu'elles n'étaient que 13 % à indiquer une hausse. Les PME considèrent que la chute de la demande est de loin le premier facteur à peser sur la production. L'enquête économique réalisée par les Chambres de commerce britanniques fait état d'un fléchissement du même ordre de la demande de produits manufacturés, ainsi que d'une baisse de la demande de services des PME. |
| États-Unis | Le pourcentage (corrigé des variations saisonnières) des chefs d'entreprise faisant état d'une hausse des ventes au cours des trois derniers mois a perdu 4 points, pour chuter à un pourcentage négatif net de 29 %, soit le niveau le plus bas depuis la première enquête. L'indice intitulé <i>Index of Small Business Optimism</i> a cédé 2.6 points pour s'établir à 85.2 (1986=100), soit le deuxième niveau le plus faible des 35 années d'existence de l'enquête. |

Sources : Réponse des pays au Questionnaire du GTPMEE de l'OCDE sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'actions des pouvoirs publics, datant du 14 janvier 2009, et informations accessibles au public.

Dans les pays ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, comme le Chili, le Japon, la Corée, le Mexique et les Pays-Bas, les PME ont aussi enregistré des ventes médiocres. Au Luxembourg, des informations de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers indiquent que la demande et l'activité économique déclinent par rapport aux dernières années. Bien que ce ne soit pas encore un effondrement de la demande, les autorités luxembourgeoises sont préoccupées par ces tendances. En Hongrie, les enquêtes montrent que ce sont les travailleurs indépendants les plus pessimistes quant aux perspectives économiques, et que l'optimisme croît avec la taille de l'entreprise. Bien que générale, la chute de la demande a touché particulièrement durement certains secteurs ou certaines activités : le bâtiment (Finlande, Pays-Bas) ; les pièces, les accessoires et la construction automobiles (Slovénie, Pays-Bas, Italie) ; le commerce de gros (Italie) ; les semi-conducteurs (Pays-Bas) ; les exportations (Chili, Danemark, Inde, Thaïlande).

Les données mentionnées ci-dessus portent à croire que la chute enregistrée et escomptée des ventes a de fortes répercussions sur les PME. Ce constat est confirmé par deux autres indicateurs des difficultés que connaissent ces dernières : (a) l'allongement des délais de paiement des créances exigibles qui vient – en même temps que l'augmentation des stocks - aggraver la pénurie endémique de fonds de roulement et la baisse des liquidités dans les PME ; et (b) l'augmentation des défaillances, des insolvabilités et des faillites déclarées.

Allongement des délais de paiement

21

L'allongement des délais de paiement des créances exigibles entraîne rapidement, et à plus forte raison en période de chute des ventes, une érosion du fonds de roulement, et se solde fréquemment par des problèmes de liquidité, voire de solvabilité. En Belgique, 43 % des PME interrogées ont enregistré un allongement des délais de paiement de leurs créances, et 14 % d'entre elles ont réagi en allongeant leurs propres délais de paiement. En Nouvelle-Zélande, la proportion des entreprises dont les factures étaient réglées à plus de 60 jours a fortement augmenté et est passée de 4.8 % il y a un an, à 29.5 % à la mi-février. Aux Pays-Bas, 50 % des PME doivent faire face à un allongement des délais de paiement de leurs clients. En France, où les délais de paiement sont considérés comme un handicap majeur pour les PME, un Observatoire des délais de paiement a été créé en 2006 (voir annexe 1). L'Australie, le Canada, la Corée, l'Italie, le Mexique et le Royaume-Uni indiquent eux aussi que la question des délais de paiement est de plus en plus préoccupante. Conscients que l'incapacité des PME d'obtenir rapidement des financements supplémentaires se soldera par des insolvabilités, les pays prennent actuellement des mesures destinées à remédier à la situation, ainsi que nous le verrons à la section III.

Augmentation des insolvences et des faillites

La baisse de la demande épouse rapidement les réserves en matière de fonds de roulement des entreprises les plus petites. Le nombre d'entreprises insolventes augmente si des financements à court terme ne peuvent être obtenus. D'après le rapport intitulé « Insolvencies in Europe 2008/09 » (Creditreform), le nombre total des défaillances d'entreprises en Europe a augmenté de 11 % entre 2007 et 2008. Dans certains pays comme le Danemark, l'Italie, l'Irlande, la Norvège et l'Espagne, ce chiffre a même fait un bond de plus de 25 %. La Confédération des industries finlandaises a montré dans son enquête de janvier 2009 auprès des entreprises de moins de 10 salariés, que l'incidence des problèmes de solvabilité de ces entreprises était de plus de 17 %, contre 6 à 8 % habituellement. De surcroît, 51 % des entreprises consultées ont fait état d'une hausse des problèmes de solvabilité rencontrés avec leurs clients. Une enquête par taille a révélé que ce sont les entreprises de taille moyenne qui ont enregistré la plus forte hausse des problèmes de solvabilité. Il convient toutefois de considérer ces tendances avec la plus grande prudence, car la législation en matière d'insolvences et de faillite diffère considérablement d'un pays à l'autre, de même que les méthodologies de recueil des statistiques – ce qui signifie que les chiffres ne rendent peut-être pas compte des évolutions à court terme. Afin de pouvoir les interpréter correctement, il conviendrait de les placer dans une perspective de plus long terme. En ce qui concerne les liquidations d'entreprise, des données relatives à la Nouvelle Zélande indiquent que les liquidations sont en augmentation et que la moyenne mobile à douze mois est à la hausse, de même que les mises en redressement judiciaire et les procédures de faillite à l'initiative des créanciers. Pendant la Table ronde, la Suède a indiqué que, par rapport à la même période de l'année précédente, les faillites avaient augmenté de plus de 50 % au cours des deux premiers mois de l'année 2009. Des entreprises normalement viables sont inutilement poussées à la faillite faute de fonds de roulement.

22

B - Les réponses des PME

Dans un contexte global de morosité des perspectives à moyen terme, les réactions des PME soumises à la double pression exercée par la chute des ventes et l'allongement des délais de paiement sont, théoriquement, de trois ordres : a) réduire les coûts afin de rétablir la rentabilité et adapter la production en fonction de la baisse du niveau de la demande, deux mesures qui se traduisent principalement par une réduction de la masse salariale ; (b) rechercher de nouvelles sources de liquidités (en allongeant leurs propres délais de paiement et, le cas échéant, en diminuant ou en supprimant les dividendes) ; (c) mettre en attente, lorsque cela est possible, les projets d'investissement et d'expansion (y compris, pour le petit nombre des PME à forte croissance, les activités de fusions-acquisitions). Pour ce qui est de l'entrepreneuriat, la situation actuelle peut tout simplement signifier l'ajournement ou l'arrêt des créations d'entreprises.

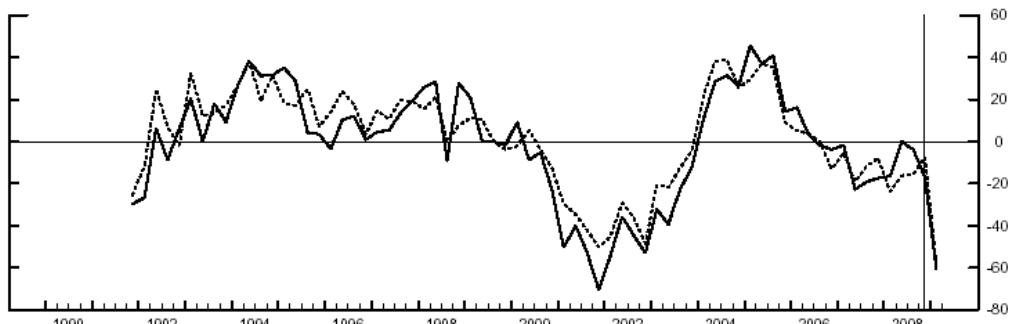
Parmi les mesures pouvant être prises par les PME face au choc sur la demande de biens et de services, il va sans dire que la réduction des coûts, les licenciements et leurs répercussions sur le marché du travail n'entrent pas dans le cadre du présent document de réflexion, qui traite essentiellement de considérations d'ordre financier. Les trois sections suivantes ont pour finalité de mettre en évidence la façon dont la stratégie adoptée par les PME face à la crise influe sur leur demande de crédit, d'examiner le changement des conditions de crédit des banques et autres intermédiaires financiers, et de décrire l'offre de financements par fonds propre et de capital-risque dans la nouvelle donne.

C - La demande des PME en matière de crédit bancaire

L'évaluation de la demande de crédit est un exercice difficile du point de vue méthodologique. Certains pays ont recours à la méthode employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire (BLS) afin de mettre au jour l'évolution de la demande telle que perçue par les responsables des banques. Les réponses à l'enquête sont pondérées en fonction de la part de marché de chaque établissement et présentées sous la forme de l'opinion prépondérante, c'est-à-dire la différence entre le pourcentage pondéré des banques qui enregistrent une augmentation de la demande et le pourcentage pondéré des banques qui enregistrent une baisse de la demande. Les données (présentées à l'annexe 2) provenant des pays qui appliquent cette méthodologie montrent clairement (a) qu'au quatrième trimestre de 2008, la totalité des pays à l'exception d'un seul ont constaté un ralentissement général de la demande de crédit, qui devrait se poursuivre au cours du premier trimestre de 2009, même si son intensité varie d'un pays à l'autre ; (b) que dans la totalité des pays, la demande de crédit à des fins d'investissement ou d'acquisition a enregistré une très forte baisse (50 % ou plus des établissements interrogés) ; (c) que la demande de crédit des PME en Italie, et dans une moindre mesure en Allemagne, n'a pas été considérablement modifiée lorsque l'on compare son évolution à celle de la demande des PME françaises, britanniques et américaines.

Figure 1 - La demande de crédit aux États-Unis

Pourcentage net des répondants signalant
une demande plus forte de prêts commerciaux et industriels
(Pourcentage)



Source : Federal Reserve, Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices, publiée le 2 février 2009.

Dans les pays qui n'emploient pas la méthode de l'enquête BLS ou qui ne publient pas ses résultats, les données transmises attirent davantage l'attention sur le grand nombre des PME qui éprouvent des difficultés à accéder au crédit, que sur la baisse réelle de la demande : en Australie, près de 50 % des petites entreprises estiment qu'il est aujourd'hui plus difficile d'emprunter qu'auparavant, notamment par rapport à il y a un an. Aux Pays-Bas, une PME sur cinq était à la recherche de financements supplémentaires en 2008. Au cours de la Table ronde, le Canada a évoqué le fait qu'un quart de ses PME étaient sous-financées et l'Espagne a signalé que 80 % de ses PME ont des problèmes d'accès au financement. En revanche, en Finlande ou en Nouvelle-Zélande, moins de 10 % des PME sont confrontées à des difficultés importantes dans leur recherche de fonds de roulement ou dans le financement de leurs investissements.

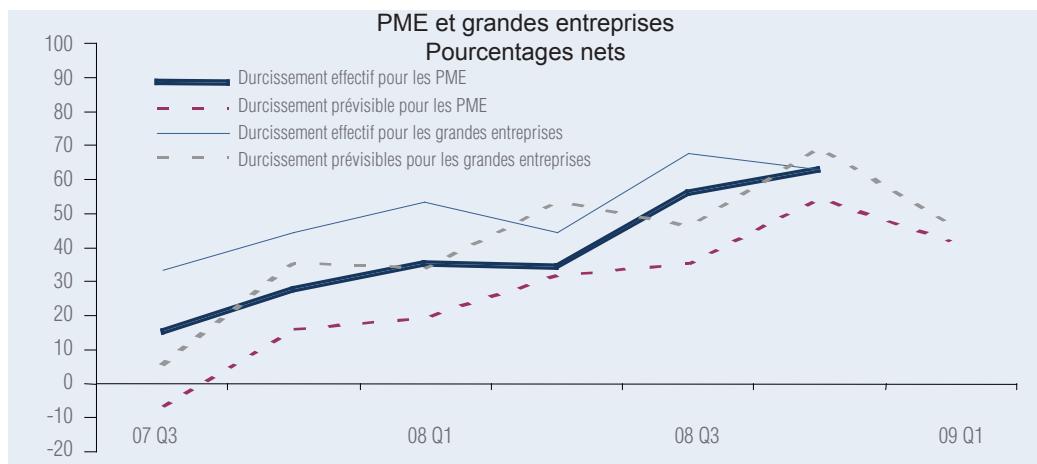
Globalement, les informations disponibles sur les stratégies adoptées par les PME portent à croire que les entrepreneurs ne sont pas disposés à accroître leur endettement en dépit de la chute des ventes et de l'allongement des délais de paiement. Face à un avenir incertain, cette réaction est on ne peut plus sensée, d'autant plus que les entreprises sont également confrontées à un durcissement des conditions de crédit imposées par les établissements bancaires et autres créanciers.

D - Le durcissement des conditions de crédit

24

Les conditions de crédit désignent une multitude d'aspects, dont les plus importants sont notamment les écarts de coûts et de taux d'intérêt entre les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers, les commissions, la différence entre les montants prêtés et ceux demandés par les entreprises, le niveau des garanties exigées, la durée des prêts, et les délais de traitement. Dans l'ensemble des pays qui ont recours à la méthodologie de l'enquête BLS, le durcissement des conditions de crédit imposées aux PME par les établissements bancaires est clairement perceptible pour la totalité des clients des banques. Cela étant dit (voir annexe 3), dans certains pays comme l'Allemagne ou la France, les PME semblent un peu moins sévèrement touchées que les entreprises plus grandes, alors que c'est la situation inverse qui prévaut aux États-Unis.

Le graphique 2 illustre le durcissement des conditions d'octroi des crédits bancaires d'après les calculs de la Banque centrale européenne. Le phénomène s'est amplifié depuis mi-2008 en raison des difficultés des banques à accéder aux capitaux, de leur situation en termes de liquidité, de leurs prévisions concernant la récession et de l'augmentation du risque lié aux garanties de prêts.

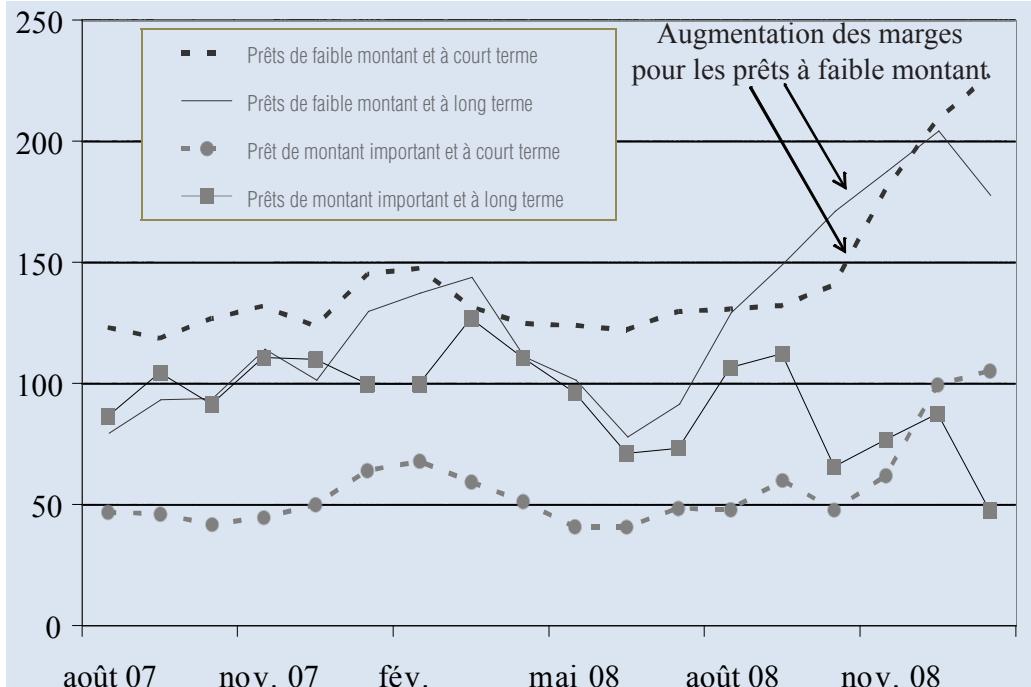
Figure 2 - Durcissement des conditions d'octroi de crédit aux entreprises

Source : Banque centrale européenne

Les données ci-dessus conduisent à penser que (1) les PME (et les entreprises en général) ont fortement revu à la baisse leurs projets d'investissement financés par l'emprunt ; (2) les besoins des PME en fonds de roulement et en emprunts à court terme ont diminué dans certains pays, bien que dans une moindre mesure par rapport à ceux des prêts à visée d'investissement ; (3) les établissements bancaires ont durci leur politique de prêt, tant pour les nantissements que pour les sommes prêtées (bien que cela ne concerne pas exclusivement à l'égard des PME) ; (4) dans quelques pays, les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers ont considérablement augmenté le coût du crédit (et leur marge) pour l'ensemble de leurs clients, ce qui peut sembler paradoxal dans un contexte de baisse générale des taux d'intérêt. La Banque centrale européenne indique que les écarts de taux d'intérêt pour les prêts d'un faible montant ont considérablement augmenté fin 2008. Les participants à la Table ronde ont été particulièrement frappés de voir que les écarts de taux d'intérêt ont atteint des niveaux exceptionnellement élevés, annulant partiellement les effets de l'assouplissement des politiques monétaires.

Figure 3 - Écarts des taux d'intérêt pour les prêts de faible montant et les prêts de montant important à des entreprises n'appartenant pas au secteur financier

Données mensuelles, août 2007 – janvier 2009, en points de base



Source : Banque centrale européenne

Les données disponibles donnent donc à penser qu'au choc sur la demande décrit plus haut vient s'ajouter, dans certains pays interrogés, le durcissement des conditions d'accès des PME au crédit. Si ce constat trouve confirmation dans la réalité, cela signifie que les entreprises en général et les PME en particulier subissent, dans les faits, deux « chocs » différents mais qui se renforcent mutuellement : une forte baisse ou une inflexion de la demande et un choc financier dû à la frilosité des établissements bancaires et des autres intermédiaires financiers en matière de prêts.

Tableau 2 - Les répercussions réelles ou prévisibles de la crise sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat

| | Les répercussions sur les PME (voir le Tableau 1) | | | La demande des PME en crédit (voir l'Annexe 2) | | |
|--------------------|--|--|---------------------------------------|--|-------------|------------|
| | Demande | Fonds de roulement et délais de paiement | Sorties (insolvabilités et faillites) | Total | Court terme | Long terme |
| OCDE | | | | | | |
| Allemagne | - | | = | - | | -- |
| Australie | | + | | | | |
| Autriche | | | = | | | |
| Belgique | --- | ++ | + | - | | - |
| Canada | -- | + | - | + | | |
| Corée | - | + | | | + | - |
| Danemark | | | ++ | | | |
| Espagne | | | +++ | | | |
| États-Unis | -- | | | --- | + | --- |
| Finlande | -- | ++ | + | | | |
| France | | + | + | --- | | |
| Grèce | --- | + | = | | | |
| Hongrie | | | + | | + | - |
| Irlande | | | +++ | | | |
| Italie | - | + | ++ | - | = | - |
| Japon | - | + | | | | |
| Luxembourg | - | + | + | - | | |
| Mexique | - | + | | | | |
| Nouvelle-Zélande | -- | ++ | + | | | -- |
| Pays-Bas | - | + | -- | | | |
| Pologne | - | | | + | | |
| République tchèque | | | = | | | |
| Royaume-Uni | -- | + | + | -- | + | --- |
| Suisse | | | = | | | |
| CE | | | | -- | -- | --- |
| Hors OCDE | | | | | | |
| Chili | - | | | | | |
| Estonie | | | = | | | |
| Roumanie | | | | | | |
| Russie | | | | | | |
| Slovénie | | | = | | | |
| Thaïlande | | | | | | |

Note : La présence d'un ou de plusieurs signes « + » (en fonction de l'intensité) indique que les informations révèlent une hausse réelle ou prévisible de l'impact pour les indicateurs de la colonne correspondante. La présence du signe « = » témoigne d'une absence de changement, et la présence d'un ou de plusieurs signes « - » révèle une diminution réelle ou prévisible.

Sources : Réponses des pays au Questionnaire du GTPMEE de l'OCDE en date du 14 janvier 2009 sur l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat ; informations accessibles au public, dont Creditreform (2009) *Insolvencies in Europe 2008/09* et Opora Russia.

La stratégie et les contraintes des banques et des autres intermédiaires financiers

Trois facteurs peuvent être à l'origine du renforcement de la prudence des banques et autres intermédiaires financiers en matière d'octroi de prêts aux PME : (a) la médiocrité des perspectives économiques des PME (examinée plus haut), (b) la stagnation des prêts interbancaires et l'augmentation du coût du capital et (c) les contraintes de bilan. Les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers de tous les pays interrogés sont sous pression et s'efforcent de préserver ou de renforcer leur assise financière. Dans le cadre de cette stratégie, ils privilégient les transactions assorties de toutes les garanties nécessaires qui leur permettent de minimiser l'utilisation de fonds autres que leurs fonds propres réglementaires. En conséquence, en choisissant de soutenir uniquement les plus robustes de leurs clients, les banques et les autres intermédiaires financiers contribuent à un processus de polarisation. La Corée a ainsi indiqué que l'octroi de prêts aux PME jouissant d'une bonne réputation était en hausse, alors que l'octroi de prêts aux PME qui présentent de médiocres antécédents de crédit s'est détérioré. Dans certains pays, les banques ont diminué leur octroi de prêts, certes en raison du risque plus élevé, mais également compte tenu des difficultés qu'elles rencontrent pour lever des fonds à l'étranger, et du fait qu'elles sont directement touchées par la forte détérioration de l'accès au financement interbancaire à court terme à des taux autres que prohibitifs, due à l'érosion massive de la confiance des établissements dans les niveaux globaux de solvabilité et les notes de crédit du secteur bancaire.

28

Pendant la Table ronde, de nombreux débats ont eu lieu concernant le fait que les grandes banques ont évolué au point de devenir des institutions très complexes dans lesquelles les décisions en matière d'octroi des prêts sont centralisées et fondées sur des systèmes automatisés d'évaluation des risques de crédit. Ainsi, les PME manquent bien souvent de contacts de personne à personne avec un responsable bancaire qui comprend la nature de leur activité. Ce sont aujourd'hui les grandes banques, mises en difficulté par la crise, qui refusent de prêter de quoi financer les fonds de roulement des PME alors qu'au niveau local, les succursales de ces établissements auraient pu considérer ces PME comme viables. Dans quelques pays, le secteur bancaire se compose de nombreuses banques « locales » et « régionales » qui ont été moins affectées par la crise, n'ont pas de problèmes de liquidité, et continuent de prêter aux PME. Il a été indiqué, par exemple, qu'aux États-Unis, on recense environ 8 000 banques commerciales de petite taille (en plus des établissements prêteurs autres que les banques) dont le capital n'a pas été mis à mal par l'effondrement du marché du crédit. Ces banques sont en concurrence pour fournir des prêts et d'autres services aux consommateurs et aux petites entreprises. Ainsi, les petites entreprises américaines n'ont pas signalé de gel soudain des flux de capitaux en 2008. De même, grâce à la structure duale de son système bancaire, la Suisse (dont deux grandes banques détenant une part significative du marché ont pâti des conséquences de la crise) ne souffre pas d'un effondrement du crédit : les *banques régionales* fournissent 75 % des crédits demandés par les PME et présentent une liquidité satisfaisante.

Dès avant la crise financière, des changements structurels au sein du secteur bancaire avaient imposé aux intermédiaires financiers de nouvelles contraintes sur les prêts aux PME. Un des outils permettant d'atténuer ces contraintes et d'améliorer l'accès de ces entreprises au financement est la titrisation des prêts aux PME [qui peut prendre deux formes : opérations structurées [principalement pour alléger les besoins de fonds propres ; seul le risque du portefeuille est transféré] et cessions authentiques (principalement à des fins de financement ; l'initiateur de l'opération vend un ensemble homogène d'actifs)]. Ce segment assez récent du marché souffre désormais de la contagion des conditions globalement défavorables à la titrisation, notamment les incertitudes entourant les ajustements méthodologiques auxquels vont procéder les agences de notation. Bien que ce soient les excès des professionnels de la titrisation qui aient causé la crise financière, globalement, ce marché a joué et continue de jouer un rôle économique important même s'il est aujourd'hui sévèrement affecté. En ce qui concerne la titrisation de prêts aux PME, en tant que marché de niche, le vivier d'investisseurs est désormais limité à des spécialistes et le nombre de transactions lancées sur le marché européen en 2008 et dans les premiers mois de 2009 a sensiblement diminué. Les nouvelles opérations structurées de titrisation de prêts aux PME inscrites au bilan des banques sont motivées par l'accord de Bâle II et seules les tranches « mezzanines » sont proposées aux investisseurs, tandis que les autres tranches sont conservées par les initiateurs. La majorité des opérations de titrisation sous forme de cessions authentiques restent inscrites au bilan des banques afin d'avoir accès aux liquidités fournies par les banques centrales.

La stagnation du crédit s'applique même aux banques des pays dans lesquels les gouvernements ont volontairement renfloué les établissements bancaires afin de leur permettre d'accorder de nouveaux financements aux PME, et/ou dans lesquels des dispositifs de garantie de crédit ont été mis en place. Comme nous le verrons dans la prochaine section, la plupart des pays ont non seulement recapitalisé leurs banques mais ont également augmenté les ressources et les garanties disponibles pour le financement des PME. Les effets des mesures prises par les gouvernements de certains pays pour relancer le crédit bancaire (notamment en accordant une aide financière aux banques) n'ont pas encore eu les résultats escomptés. Certains gouvernements assurent un suivi étroit de la situation ou ont nommé des « médiateurs du crédit » afin de faciliter l'apport de financement aux PME. Ces mesures seront décrites plus en détail à la section III.

La question se pose de savoir si le cadre réglementaire en vigueur, introduit conformément à l'accord de Bâle II, a entraîné une détérioration des conditions d'accès des PME au crédit. Comme expliqué dans l'encadré 1 ci-dessous, rien ne le prouve. En fait, aux termes de l'accord de Bâle II, les PME peuvent être traitées comme des « risques de faible ampleur » si certaines conditions sont remplies, ce qui se traduit par un abaissement des pondérations des risques. Toutefois, les gouvernements pourraient profiter de la révision éventuelle de l'accord à la suite de la crise financière pour en évaluer les répercussions sur l'octroi de prêts aux PME. (voir encadré 1).

E - Fonds propres, capital-risque et autres sources de financement

Confrontées à un resserrement de l'accès au crédit, les PME étudient d'autres sources de financement telles que la mobilisation de réserves et l'autofinancement (zone euro, Canada, Thaïlande), l'autofinancement et l'affacturage (Slovénie) (voir Annexe 4). Bien que les marchés de capital-investissement et de capital-risque n'aient pas contribué à la crise financière mondiale, on ne connaît pas encore l'ampleur de l'impact que la crise a et aura au plan mondial sur l'accès des entrepreneurs, des entreprises innovantes et des PME au financement sur capitaux.

L'évolution mondiale en matière de capital-investissement

S'agissant du capital-risque et du capital-investissement, les informations disponibles sont généralement fragmentaires et, dans de nombreux pays, on ne dispose pas de données statistiques officielles pour 2008. Cependant, de nouvelles informations partielles semblent indiquer que les entrepreneurs, les entreprises innovantes et les PME estiment de plus en plus difficile d'obtenir des financements pour des projets nouveaux.

Pour mieux comprendre les répercussions de la crise financière sur les marchés de capitaux, certaines tendances mondiales du marché de capital-investissement sont étudiées plus loin. Autant que possible, les données les plus récentes en matière de capital-risque et/ou de capital-investissement seront employées pour mettre en lumière ces évolutions.

30

Ainsi qu'on le verra plus en détail ci-après, la crise financière a eu une triple incidence sur les marchés du capital-risque et du capital-investissement. Premièrement, les possibilités de retrait des investissements sont limitées ; deuxièmement, les activités de mobilisation de capitaux semblent ralentir ; et troisièmement, le capital investi stagne, il a même lentement commencé à diminuer, en particulier les investissements dans les nouveaux projets, et l'on s'attend à ce que le recul se poursuive dans la période à venir. Il convient de noter que le marché du capital-risque a connu des baisses analogues après le ralentissement de l'activité économique en 2001.

Encadré 1 - Les PME et le cadre réglementaire de Bâle II

Nombre des révisions apportées aux normes Bâle 2 depuis la première version de 2001 ont eu pour objectif d'en renforcer la flexibilité. Les PME, notamment, ont bénéficié de ces révisions.

Au nombre de ces révisions on retiendra un ajustement à la baisse des pondérations des risques de crédit des PME dans l'approche de Bâle II fondée sur les systèmes de notation internes, un déplacement vers le bas de la courbe de la probabilité de défaillance rapportée aux exigences de fonds propres réglementaires et un aplatissement de sa pente. Le déplacement vers le bas devrait se traduire par une augmentation du nombre d'entreprises pour lesquelles les exigences minimales de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II ne devraient pas être plus importantes qu'aux termes de Bâle I. L'aplatissement devrait correspondre à la réduction de l'impact procyclique des prêts bancaires sur les pondérations affectées dans le cadre de Bâle II aux risques de crédit, en freinant l'augmentation des exigences de fonds propres face à un accroissement de la probabilité de défaillance. Les petites entreprises pourraient aussi être bénéficiaires de l'abaissement des pondérations des risques de faible ampleur.

Il ressort de plusieurs estimations de l'impact quantitatif de ces révisions qu'elles auront l'effet escompté, c'est-à-dire qu'elles permettront de réduire la pondération des risques et par conséquent les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour les PME, et d'éviter les effets néfastes sur l'accès des PME au financement bancaire. Les répercussions potentielles de l'entrée en vigueur des normes Bâle II sur les prêts aux PME sont toutefois toujours sources de préoccupations, en raison notamment de l'incertitude persistante, en dépit des révisions précédemment décrites, quant à leur caractère pro-cyclique, et des modalités de mise en œuvre, aux échelons nationaux, des modifications du cadre réglementaire 2, de la nouvelle gestion des risques et des contrôles internes des banques.

L'entrée en vigueur des normes Bâle II doit s'accompagner d'une gestion des risques plus rigoureuse de la part des établissements bancaires. Même si une telle gestion peut s'avérer bénéfique sur d'autres terrains, elle peut être en contradiction avec le rôle important joué par le lien relationnel entre la banque et ses clients, notamment dans le cadre d'une grande partie des prêts aux PME, et qui est susceptible de soutenir l'octroi de prêts en période de ralentissement économique.

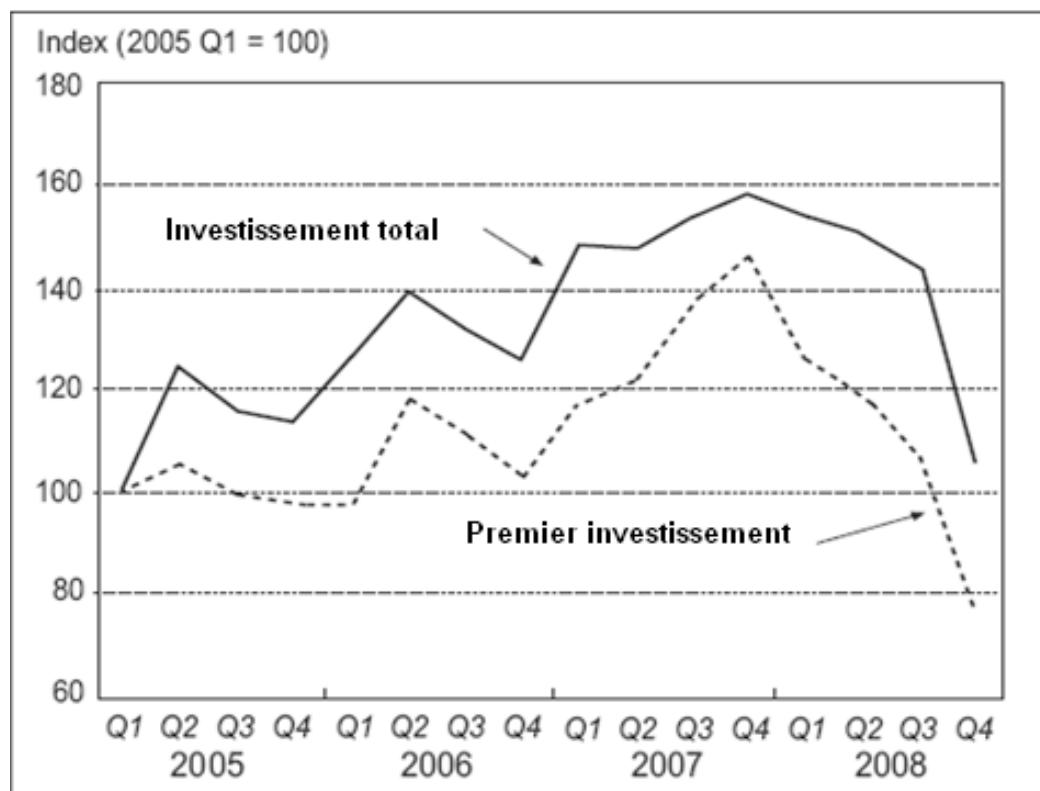
Les inquiétudes suscitées par les effets pro-cycliques sur le crédit bancaire transparaissent déjà dans des informations émanant de certains pays, qui font état de la mise en place de règles spéciales visant à diminuer le caractère pro-cyclique de Bâle II. Au nombre de ces pays, il n'est pas surprenant de retrouver les pays en développement, qui veillent particulièrement à protéger des conséquences néfastes une catégorie d'établissements (les PME) considérés comme un moteur du développement économique.

À terme, seule l'expérience permettra de montrer si les normes Bâle II – telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui – se traduiront par une hausse du coût du crédit pour les PME, voire, dans certains cas, par leur exclusion des prêts bancaires. Les gouvernements bénéficient d'une grande flexibilité concernant les modalités d'intégration des normes Bâle II dans leurs cadres réglementaires (dans une moindre mesure pour les pays de l'UE, pour lesquels les normes Bâle 2 sont mises en œuvre par le biais de la Directive sur les fonds propres réglementaires). Les établissements bancaires bénéficient pour leur part de flexibilité sur les modalités d'intégration des normes Bâle II dans leurs pratiques, pour ce qui est de l'accès aux prêts et de leur coût. Dès lors que les autorités restent sensibilisées aux effets néfastes que peut avoir Bâle II, elles devraient être en mesure de prendre des mesures de compensation sans violer la lettre ou l'esprit du cadre de l'Accord.

D'après les données de VentureXpert (une source d'information du secteur privé), les investissements en capital-risque n'ont pas reculé entre 2007 et 2008. Ce niveau d'investissement apparemment constant s'explique en premier lieu par le fait que de nombreux fonds existants ont réuni suffisamment de capitaux avant la crise. Leur mission est d'investir et cette obligation à court terme de maintenir leurs niveaux d'investissement pourrait tout à fait expliquer la stabilité des investissements. Cependant, il faut analyser le niveau apparemment plat des investissements en capital-risque dans le monde, en particulier lorsque l'on sait que les États-Unis – le plus gros marché mondial de capital-risque – a enregistré un recul de 8 % de ses investissements en capital-risque en 2008 par rapport à 2007, ainsi qu'une chute de 26 % au cours du 4^e trimestre 2008 par rapport à la même période en 2007. Il faut également signaler que les effets du resserrement du crédit varient selon les pays – certains, comme le Canada, subissant de fortes baisses. Au vu de la détérioration des possibilités de retrait des investissements et des difficultés rencontrées pour mobiliser des capitaux, on s'attend à des reculs plus importants des investissements en capital partout dans le monde au cours de la période à venir.

Figure 4 - Évolution récente des investissements aux États-Unis

32



Sources : PricewaterhouseCoopers et National Venture Capital Association

Les évolutions nationales en matière de capital-risque

Les données relatives au capital-investissement et au capital-risque en Italie pour le premier semestre 2008 montrent que 170 nouveaux accords ont été conclus (+11 %) pour une valeur totale de 2 772 milliards EUR (+45 % par rapport au premier semestre 2007). Le dynamisme du marché au premier semestre transparaît également dans la hausse des sommes investies dans les entreprises nouvelles (+35 % par rapport au premier semestre 2007). Toutefois, la crise n'ayant pas réellement débuté avant le dernier trimestre 2008, les données pour ce trimestre devraient indiquer un recul des investissements.

En Australie, les investisseurs en capital-risque dans les entreprises participant au programme COMET (programme public offrant des aides financières et des conseils pour le développement des très jeunes entreprises afin de leur permettre de se développer et de devenir plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé) ont apporté moins de capitaux entre juin 2008 et janvier 2009 que sur la même période un an auparavant. Entre juin 2008 et janvier 2009, ils ont investi 19 millions AUD (10.3 millions EUR), contre 29 millions AUD (15.8 millions EUR) entre juin 2007 et janvier 2008. Les indicateurs relatifs aux fonds d'investissement utilisés pour les données sur les retraits d'investissements et la mobilisation de fonds montrent une tendance à la baisse analogue.

La crise financière semble également avoir de graves conséquences sur les possibilités de retrait des investissements. Selon l'Association nationale de capital-risque (*National Venture Capital Association* - NVCA), l'impact le plus profond de la crise financière américaine sur le secteur du capital-risque se situe clairement sur les marchés de retrait. La chute des prix sur les bourses mondiales a poussé les investisseurs à se tourner vers des investissements plus sûrs, ce qui a quasiment supprimé toute possibilité de se dégager d'un investissement en capital-risque au moyen d'une offre publique initiale ou d'une fusion-acquisition. Aux États-Unis, le nombre de retraits d'investissements et d'introductions en bourse en 2008 n'a jamais été aussi bas. Pour toute l'année 2008, il n'y a eu que six retraits par introduction en bourse, c'est-à-dire le plus petit chiffre annuel depuis 1977 (six également). D'après les derniers chiffres diffusés par la NVCA, les bénéfices réalisés au titre des introductions en bourse ont atteint 470.2 millions USD en 2008, soit la valeur la plus faible depuis 1979 (339.7 millions USD).

En conséquence, il s'écoule plus de temps entre le moment où l'investissement est réalisé et celui où il est possible de s'en dégager. Cette durée était de sept ans en 2008, contre quatre ans en moyenne en 2000, avec toutefois des variations selon les secteurs, et elle s'est notamment allongée entre 2007 et 2008. Comme il est plus difficile pour les investisseurs de se dégager de leurs investissements, ils sont contraints de les prolonger et doivent donc réinjecter des capitaux dans les entreprises de leur portefeuille afin d'en assurer la survie et le développement. Les entreprises et projets nouveaux devraient donc être les premiers à subir les conséquences de la crise, dans la mesure où les investisseurs hésiteront davantage à faire de nouveaux investissements.

Selon l'Association coréenne des capital-risqueurs, les plus gros investisseurs en capital-risque sont l'État et les entreprises du pays. Le nombre de nouvelles entreprises créées grâce au capital-risque a affiché une tendance à la baisse sur la période 2000-2009. Le nombre de sorties, généralement par émissions d'actions sur le KOSDAQ, est lui aussi en baisse : il est ainsi passé de 171 en 2000 à 38 en 2008. Le gouvernement augmente la taille du Fonds de fonds coréen de manière que celui-ci puisse prendre des participations beaucoup plus importantes dans les fonds de capital-risque en 2009.

L'évolution mondiale en matière de mobilisation de capitaux

La mobilisation de capitaux s'est également ralentie partout dans le monde entre 2007 et 2008. La récession actuelle et la pression à la baisse des prix à l'échelle mondiale devraient peser à long terme sur les perspectives futures en matière de mobilisation de capitaux sur les marchés. Les investisseurs institutionnels vont être tout simplement moins enclins à débloquer de l'argent frais. Les chiffres pour le Canada confirment cette tendance mondiale : la mobilisation de capitaux a reculé de 25 % environ en 2007 et de 2 % en 2008, c'est pourquoi le nombre de fonds de capital-risque nouveaux pourrait être moins élevé que ce qu'il était prévu avant la crise.

34

En Australie, le ministre de l'Innovation, de l'Industrie, de la Science et de la Recherche a réuni des parties prenantes du secteur du capital-risque en décembre 2008 et déterminé que les gestionnaires de fonds de capital-risque étaient globalement dans l'incapacité de mobiliser des capitaux nouveaux. L'offre de financements complémentaires se tarit, les investisseurs institutionnels cherchent à réduire leur exposition aux investissements à risque et les fonds de pension cherchent à rééquilibrer leurs portefeuilles d'investissements et à réduire leur exposition à des actifs dans le domaine du capital-risque.

On observe des évolutions analogues au Royaume-Uni. À l'exception des données annuelles jusqu'en 2007 produites par la *British Venture Capital Association*, aucune donnée à jour n'a été publiée concernant les financements sur capitaux depuis le ralentissement de l'activité économique. Cependant, des observations ponctuelles montrent que les fonds de capital-risque retardent leurs investissements et éprouvent également eux-mêmes des difficultés à réunir des fonds. Les possibilités de retrait par introduction en bourse sont également limitées à cause de problèmes de liquidité, qui peuvent contraindre les investisseurs à conserver leurs investissements plus longtemps, ce qui réduit le flux des capitaux pour de nouveaux investissements.

Si les fonds privés de capital-risque et de capital-investissement ne parviennent pas à se procurer suffisamment de capitaux, ils devront réduire le nombre des gestionnaires de portefeuille. Pour de nombreux marchés, cela signifiera un recul important des investissements, ainsi que des effets nuisibles sur le développement des compétences en matière d'investissement sur les marchés, et il sera ainsi d'autant plus difficile aux entreprises et aux PME de survivre et de se développer – à plus long terme également.

Répercussions possibles et conséquences pour l'action publique

Sous l'influence de ces évolutions, les fonds d'investissement publics (directs et indirects) seront touchés autant que les fonds privés, sinon plus. Sur les marchés où l'on trouve des fonds d'investissement publics ou semi-publics, qui fournissent des capitaux pour les fonds de fonds, il devrait être plus difficile pour ces fonds publics de réaliser des investissements conjoints avec des fonds privés, dans la mesure où les fonds privés réduisent de plus en plus leurs investissements. On ne doit donc pas s'attendre à ce que les fonds publics aient le même effet de levier qu'avant la crise, à moins qu'ils ne disposent de plus de capitaux.

III - RÉPONSES EN TERMES D'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

A - Mesures en place

La capacité des pays de faire face à la crise dépend largement de la marge de manœuvre dont ils disposent en termes de politique fiscale et monétaire. Nombre des pays interrogés ont récemment mis en place des plans d'action destinés à lutter contre la crise en associant à divers degrés trois lignes d'action : *relance de la demande* (mesures en faveur de la consommation, programmes relatifs aux infrastructures, mesures fiscales), *renforcement du crédit*, notamment recapitalisation des banques avec, dans certains cas, des dispositions ou des mécanismes visant explicitement à préserver ou à renforcer la capacité de financement des banques en direction des PME, par exemple des garanties publiques de crédit, ainsi que *des mesures relatives au marché du travail* (réduction des impôts ou des charges sociales pour la création d'emplois et extension des programmes temporaires concernant le chômage).

Dans de nombreux pays, les plans d'action et les mesures qui les accompagnent s'attaquent plus particulièrement au problème de financement des PME. Selon l'analyse faite précédemment, on peut classer les mesures mises en place par les pays en trois catégories selon l'aspect du problème de financement des PME auquel elles s'attaquent. Trois groupes de mesures principaux peuvent être définis : a) les mesures visant à soutenir le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et les fonds de roulement, b) les mesures visant à améliorer l'accès des PME aux liquidités, notamment le crédit bancaire, et c) les mesures visant à aider les PME à maintenir leur niveau d'investissement et, plus généralement, à bâtir leur capacité à répondre dans un avenir proche à une possible hausse de la demande.

36

1 - Mesures à court terme pour soutenir le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie, et le fonds de roulement

Les plans de relance mis en œuvre ont pour objectif de stimuler la demande par la consommation ou par les dépenses d'investissement. Certains de ces plans prévoient des dépenses dans les services de santé, l'éducation, les technologies et les infrastructures, dont les PME de ces secteurs pourraient bénéficier directement ou indirectement. Des mesures plus directes consistent à accroître les flux de trésorerie, et donc à alimenter le fonds de roulement. Une trésorerie solide est indispensable au développement et à la croissance des entreprises. De nombreux pays ont instauré des mesures destinées à préserver ou à augmenter les flux de trésorerie. On a par exemple autorisé un amortissement accéléré des investissements déjà réalisés. La France et l'Allemagne ont admis un amortissement accéléré de toutes les catégories d'actifs ou de certains actifs, comme en Allemagne, où des seuils d'amortissement ont été établis pour les PME, qui voient ainsi leurs revenus

imposables diminuer. Des crédits, réductions, différés et dégrèvements d'impôt sont également prévus par quelques pays. Au Japon, les pouvoirs publics, si la Diète l'approuve, vont réduire le taux d'imposition sur les sociétés de 22 à 18 % au cours des deux prochaines années pour les PME dont le revenu annuel ne dépasse pas 8 millions JPY (61 000 EUR). Aux Pays-Bas, l'une des tranches d'imposition sera ramenée de 23 à 20 % en 2009 et 2010 sur des montants pouvant aller jusqu'à 200 000 EUR. De son côté, le Canada a relevé le montant des revenus admissible au taux d'imposition des petites entreprises. En République tchèque, en France et en Espagne, les versements de TVA sont remboursés immédiatement ou tous les mois. Pendant la Table ronde, l'idée a été émise de réduire en priorité l'impôt qui ne dépend pas des bénéfices, c'est-à-dire celui qui doit être acquitté que les PME fassent des profits ou non. Cela permettrait à ces entreprises de financer plus facilement leur fonds de roulement sans avoir recours à des financements externes. Enfin, certains pays ont décidé, afin de préserver l'emploi, d'accorder des subventions salariales aux entreprises afin que leurs salariés perçoivent l'intégralité de leur salaire en période de chômage technique.

Pour lutter contre le risque d'épuisement des fonds de roulement des PME, certains pays ont mis en place des mesures spécifiques qui, sans impliquer de lignes de crédit supplémentaires, sont destinées à alléger les contraintes de liquidité des PME. Ainsi qu'il est mentionné dans l'Annexe 5, deux types d'instruments principaux sont utilisés : réglementation visant à réduire les délais de paiement et à faire respecter la discipline de paiement (France) ou réduction des délais de paiement par l'État (Australie, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni). Dans le cas du Royaume-Uni, les délais de paiement par l'État ont été réduits à 10 jours. Les pouvoirs publics cherchent également à assouplir les procédures et politiques d'appel d'offres et de marchés publics

Certains des pays interrogés ont une économie très largement tournée vers l'extérieur et sont donc tributaires des marchés d'exportation. Les PME font partie des exportateurs, soit directement, soit indirectement par leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Pour atténuer la chute des ventes sur les marchés d'exportation et accroître les liquidités des entreprises en cas d'allongement des délais de paiement au plan international, de nombreux pays ont mis en place ou renforcé les mécanismes existants de financement ou de garantie dans le domaine des exportations. L'Annexe 5 présente des informations complémentaires sur les mesures adoptées, par exemple des lignes de crédit à l'exportation (Canada, Chili, République tchèque, Danemark, Mexique, Slovénie), des mécanismes d'assurance-crédit (Allemagne, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas), des crédits d'équipement pour les PME exportatrices (Mexique) ou un soutien général en faveur de l'internationalisation et de la compétitivité des PME (Autriche, Italie, Espagne). Ces mesures peuvent venir à l'appui d'initiatives existantes ou être totalement nouvelles.

2 - Améliorer l'accès des PME aux liquidités, notamment au crédit bancaire

Même si de nombreux plans d'action prévoient la recapitalisation de certaines des plus grandes banques avec des fonds publics, les sections précédentes de ce document de réflexion conduisent à penser que les banques ont nettement durci leur politique de crédit. Pour atténuer les répercussions sur les PME du double choc que représentent la chute des ventes et le resserrement de l'accès au crédit, les pouvoirs publics adoptent deux approches différentes en vue d'améliorer la disponibilité des prêts en direction des PME : a) côté incitations, créer et étendre les mécanismes de garantie des prêts accordés aux PME ou, en cas d'échec, octroyer des prêts publics directs ; et b) côté discipline ou sanctions, imposer aux banques qui ont été recapitalisées avec des fonds publics des objectifs spécifiques concernant le crédit aux PME, les placer sous surveillance administrative ou appliquer des procédures particulières visant à résoudre au cas par cas les problèmes entre les PME et les banques.

2.1 Incitations : les mécanismes de garantie de crédit

38

L'extension et la diversification de mécanismes de garantie publics, voire, dans certains cas, l'emprunt direct auprès d'organismes publics, font partie des mesures largement utilisées par les pays interrogés. Ces mesures stratégiques s'attaquent à l'une des raisons principales pouvant expliquer le peu d'empressement des banques à prêter aux PME : leurs contraintes en termes de ratio de fonds propres. Selon la méthodologie de Bâle II, pour les banques opérant selon « l'approche standard », l'exigence minimale de fonds propres pour une ligne de crédit garantie par l'État est extrêmement faible, voire nulle, selon la portée et les modalités exactes de la garantie publique. Pour les banques opérant selon « l'approche fondée sur les notations internes », l'exigence minimale de fonds propres est également très faible ou nulle, et dépend en dernière analyse du modèle de risque interne adopté. C'est pourquoi les mécanismes de garantie publique des crédits aux PME devraient encourager les banques à accorder des crédits à ce segment de leur clientèle. Il est également intéressant de préciser que, même dans les structures de garantie n'exigeant pas d'allègement des besoins en fonds propres réglementaires, les mécanismes de garantie de prêts peuvent améliorer l'accès au financement des PME via un allègement du capital économique, comme mesure d'incitation envers les banques. Pour les États membres de l'Union européenne, l'effet de levier potentiel des garanties publiques sur les crédits bancaires accordés aux PME est encore renforcé par la décision de la Commission européenne d'autoriser temporairement les États membres à faciliter l'accès des entreprises aux financements au moyen d'aides à l'investissement sous forme de garanties ou de prêts. En France par exemple, cet assouplissement des règles permet de couvrir avec le mécanisme de garantie jusqu'à 90 % des risques liés à un emprunt, contre 50 à 60 % en moyenne auparavant. Le Royaume-Uni garantit 75 % du prêt et la Corée, 100 %. Le Japon garantit, en principe, 80 % du prêt mais, dans certains cas exceptionnels, la couverture est de 100 %. Presque tous les pays interrogés ont mis en place ou élargi un

dispositif de garantie de crédit général ou spécifiquement dédié aux PME. Par exemple, la Grèce a introduit un nouveau mécanisme qui, dans les trois premiers mois de son existence, a apporté 2.2 milliards EUR de garanties de crédit destinées aux fonds de roulement de PME (voir encadré 2). Les exceptions sont l’Australie et la Nouvelle-Zélande, qui n’ont pas de dispositif de garantie de crédit, et le Danemark, qui a maintenu son dispositif de garantie de crédit comme il était avant la crise.

Encadré 2. Nouveau mécanisme de garantie de crédit destinée aux fonds de roulement, en Grèce

La Grèce a mis en place un nouveau programme de garantie de crédit pour le financement des fonds de roulement, basé sur un partage du risque public-privé, dans lequel l’État couvre 80 % des risques. Le programme propose des prêts à taux fixe aux PME ayant enregistré des bénéfices au cours des trois années précédentes.

Le Fonds de garantie de crédit pour les petites et très petites entreprises (TEMPME S.A.) a lancé, en décembre 2008, le programme « Garantie de crédit et bonification des taux d’intérêt pour soutenir le financement du fonds de roulement des petites et micro-entreprises ». Dans le cadre de ce programme, TEMPME S.A. garantit une partie des prêts contractés par les petites/micro-entreprises et les auxiliaires financiers de façon à partager le risque. Le budget alloué à la première phase du programme s’élève à 100 millions euros pour la bonification des taux d’intérêt et 2.5 milliards euros pour les garanties. En résumé, le programme porte sur la garantie des prêts destinés au financement des fonds de roulement et la prise en charge intégrale des taux d’intérêt.

La durée du prêt, et donc la durée de la garantie ou de la bonification, est de trois ans (n’incluant pas de période de grâce).

39

- ◆ Les prêts sont garantis à 80 % par TEMPME S.A.
- ◆ Pour les 20 % non garantis par TEMPME S.A., la banque ne demande pas d’autre nantissement aux entreprises.
- ◆ Le taux d’intérêt pris en charge par TEMPME S.A. a été négocié entre cette société et le secteur bancaire et a été fixé à EURIBOR +210 points de base (2.10 %).
- ◆ Le montant du prêt ne peut pas être supérieur à 30 % du chiffre d’affaires moyen des trois exercices comptables précédents, et ne peut excéder 350 000 euros.

Les demandes approuvées sont au nombre de 20 000, et le montant de prêts en garantie a atteint 2.2 milliards euros pour les trois premiers mois.

Il existe aussi un certain nombre de mécanismes de garantie privés. L’Association Européenne de Cautionnement Mutuel (AECM), qui se compose d’organisations à but non lucratif offrant des garanties de crédit aux PME, a fourni 55 milliards EUR à 1.6 million de PME (environ 8 % du nombre total de PME dans l’Union européenne).

Comme les membres de l'AECM connaissent bien le contexte local et le secteur des PME, ils sont en mesure d'évaluer de manière plus précise le risque que représente chaque prêt. Ils fournissent aussi des informations additionnelles aux banques et partenaires des PME et font le lien avec ces derniers. Du point de vue de l'AECM, les contre-garanties de l'Union européenne sont extrêmement utiles et efficaces, mais le programme « Compétition et Innovation » souffre de retards de mise en place et, à ce jour, seuls quelques-uns des membres de l'AECM ont pu signer les accords bilatéraux avec le Fonds Européen d'Investissement. Au cours de la Table ronde, il a été suggéré que pendant la crise, les gouvernements devraient faire preuve de plus de souplesse dans l'utilisation de leurs mécanismes de contre-garantie, élargir la portée de ces mécanismes aux fonds de roulement et assouplir leurs conditions de façon à couvrir les engagements de garantie à court terme. L'AECM propose aussi que les banques qui acceptent les garanties privées voient les prêts concernés exclus des exigences en termes de réserve.

Les participants à la Table ronde ont mis en avant les prêts directs aux PME par des institutions publiques telles que l'organisme de soutien aux PME, OSEO, en France, le ministère en charge des PME en Belgique, l'Istituto de Crédito Oficial (ICO) en Espagne, la Société japonaise de financement, la Banque de Développement du Canada (BDC), dans lesquels ils voient un moyen supplémentaire de fournir des liquidités pour vaincre les réticences des banques privés à prêter aux PME même en présence de garanties. En Belgique, le ministère en charge des PME fournit à ces entreprises des accords de préfinancement qu'elles peuvent présenter aux banques pour obtenir des prêts garantis. De son côté, la Suède a augmenté de 50 % la capacité de prêt des filiales de l'ALMI qui prêtent aux PME, et la demande de financement a doublé.

40

2.2 Médiation et surveillance

Dans certains pays, les pouvoirs publics ont jugé la réponse des banques récemment recapitalisées à l'égard des besoins des PME peu satisfaisante ou insuffisante. Ces pays ont recours à des mesures de discipline qui, dans certains cas, viennent compléter les incitations, afin de faire pression sur les banques pour qu'elles continuent à prêter aux entreprises. La Belgique et la France ont nommé un « médiateur du crédit » qui peut intervenir aux niveaux régional et central pour aplanir et aider à résoudre les divergences entre les entreprises cherchant à obtenir des crédits bancaires et les banques (voir encadré 3). Le Royaume-Uni a créé une commission de surveillance de l'activité de prêt aux PME. Aux États-Unis, les autorités ont décidé de suivre de près, tous les mois, les activités de crédit des banques qui ont été renflouées par des fonds publics. Diffusé en janvier 2009 sous le titre : *Treasury Department Monthly Lending and Intermediation Snapshot*, le premier rapport de suivi de ce type avait pour objectif de donner au ministère des Finances (Trésor) et au public un aperçu régulier de l'évolution des activités de crédit et d'intermédiation (y compris prise ferme, achat et vente de valeurs mobilières, et autres activités sur les marchés financiers) des banques ayant reçu le plus de fonds au titre du *Capital Purchase Program* (CPP). Ce rapport vise à réunir des informations afin de



répondre à la question que beaucoup se posent depuis la crise : « les banques font-elles ce qu’elles sont censées faire, c’est-à-dire octroyer des crédits aux emprunteurs de manière sûre et rationnelle ? ». De surcroît, les États-Unis ont exigé que *toutes* les banques fournissent des informations sur les prêts qu’elles accordent aux PME dans leurs rapports trimestriels. L’Irlande a mis en place à l’intention des banques un code de conduite à caractère contraignant relatif aux prêts aux PME.

Encadré 3. La médiation du crédit en France

En France, la médiation du crédit a été mise en place en novembre 2008 pour aider les PME à résoudre leur problème de liquidité en conservant leurs emprunts ou en obtenant de nouveaux. Pour lancer le processus, l’entreprise doit établir un « dossier de médiation » sur le site web du médiateur du crédit qui a été nommé au niveau national pour coordonner les activités de médiation et faire office de « référent » de dernier recours. Il est assisté par des médiateurs départementaux, les directeurs régionaux de la Banque de France. Une fois le dossier reçu, les banques se voient notifiées par courrier, et disposent d’un délai de 5 jours ouvrés pour répondre à l’entreprise. Après cela, le médiateur départemental a 5 jours ouvrés pour revoir le dossier et signaler comment il devrait être traité. Lorsque le médiateur a identifié des solutions, l’entreprise en est informée par courrier. Si elle n’est pas satisfaite, elle peut saisir le médiateur national

Entre novembre 2008 et février 2009 :

41

- ▶ 8 000 entreprises ont été aidées par les médiateurs du crédit ;
- ▶ 90 % d’entre elles comptaient moins de 50 salariés ;
- ▶ la principale cause de saisine du médiateur est le besoin de financement à court terme (69 % des cas) ;
- ▶ le taux de succès des médiations au bout de 15 jours est de 66 % ;
- ▶ 60 000 emplois ont ainsi été préservés.

3 - Renforcer les mesures en faveur de l’investissement

Face à des perspectives à moyen terme guère encourageantes et à la chute des ventes, de nombreuses PME ont réduit ou suspendu leurs projets d’investissement. En conséquence, leurs demandes de prêts à long terme ont nettement reculé, comme on l’a vu plus haut. Pour empêcher que les PME ne perdent leur avantage concurrentiel à moyen terme et les aider à être prêtes pour la reprise, certains pays ont mis en place des mesures visant à renforcer leur assise financière et/ou à développer leurs capacités productives. Ces mesures prennent la forme d’incitations fiscales (États-Unis) ou de possibilités de financement spécifiques telles que des subventions (Allemagne) ou des crédits (Allemagne, Autriche, Hongrie, Espagne et la République tchèque). À cela viennent s’ajouter les Fonds structurels que l’Union européenne verse à ses nouveaux États membres afin qu’ils aient plus de marge de manœuvre pour soutenir les projets d’investissement des PME dans des technologies,

secteurs ou régions donnés (Roumanie et République tchèque). L'Annexe 6 présente de plus amples informations sur les instruments spécifiques utilisés par chaque pays.

4 - Renforcer l'assise financière, le capital-investissement et le capital-risque

Certains pays se sont attaqués au problème du capital-risque et du capital-investissement dans le cadre de leur plan de sauvetage. Il est toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure les interventions gouvernementales ont été réellement conçues pour faire face à la crise ou si elles étaient déjà prévues et ont été ajustées en conséquence. L'Annexe 7 apporte certaines informations sur les moyens mis en œuvre pour renforcer l'assise financière des PME. Il peut s'agir de partenariats public-privé (Finlande), de programmes ponctuels (Autriche, Chili, Hongrie, Mexique) ou de projets internationaux tels que le Fonds de capital-risque entre le Japon et la Hongrie. Le Royaume-Uni met en place le Fond de Capital pour les Entreprises doté de 75 millions GBP de capitaux et quasi-capitaux. Il s'agit d'un panachage de fonds publics et privés. La Corée améliore les opportunités de sorties en activant le marché des fusions-acquisitions et en renforçant le KOSDAQ.

42

De nombreuses mesures sont mises en œuvre par le Fond européen d'investissement (FEI), membre du Groupe Banque européenne d'investissement⁵. Le FEI fournit des financements à long terme par apport de fonds propres, ainsi que des garanties sur les portefeuilles et les titrisations de prêts aux PME pour faciliter l'accès de ces entreprises au financement. Fin 2008, il s'était engagé à apporter 3.5 milliards EUR de fonds propres nets (portefeuille de capital-risque et de capital-développement), et 12.3 milliards EUR d'encours étaient garantis ou titrisés. Au cours de la Table ronde, le FEI, en tant que fonds de fonds, a signalé que dans le secteur du capital-investissement privé, on enregistrait un ralentissement sensible des levées de fonds ainsi que des problèmes, en particulier mais pas seulement pour les jeunes fonds d'investissement. Concernant la titrisation de prêts aux PME, ce marché de taille modeste mais néanmoins important pour le financement des PME souffre de la contagion des conditions défavorables à la titrisation en général. Il a été noté que les produits proposés par le FEI concernaient principalement le financement à long terme des PME, et que ce Fonds ne pouvait pas faire grand-chose pour améliorer la situation en matière de fonds de roulement, même pour les PME innovantes.

Le gouvernement australien a créé un Fond d'investissement pour l'innovation et le développement afin d'aider les entreprises innovantes à fort potentiel à traverser la crise financière. Les capitaux publics seront attribués par appel d'offres aux fonds de capital-risque retenus afin qu'ils offrent des financements pour la croissance aux entreprises innovantes de création récente ayant déjà bénéficié de financements au titre de programmes publics spécifiques. Le montant disponible sur 3 ans pourra aller jusqu'à 83 millions AUD (45.2 millions EUR). Il est également très important d'améliorer la propension des PME et des entrepreneurs individuels à recevoir du capital. En Nouvelle-Zélande, pour faire

⁵ Pour plus de détails concernant les principales mesures mises en place par le FEI/BEI, voir les annexes 4 et 6

connaître aux petites entreprises les procédures de levée de fonds, et faire en sorte que ces entreprises soient « prêtes à accueillir l’investissement », les pouvoirs publics leur ont proposé des formations spécialisées.

Encadré 4. Former les PME de Nouvelle-Zélande à accueillir l’investissement

La formation à l’accueil de l’investissement a pour objectif d’aider les entreprises à connaître les différents types de financement requis pour se développer, se diversifier ou commercialiser un nouveau concept, ou encore pour avoir accès au capital-investissement d’origine externe. Cette formation se présente sous forme d’une série d’ateliers en libre accès, intégrée au programme de formation des entreprises proposé par l’agence nationale de développement économique de Nouvelle-Zélande appelée New Zealand Trade and Enterprise (NZTE). Elle se compose de 7 modules répartis en deux ateliers d’une demi-journée.

Les propriétaires ou dirigeants d’entreprises employant moins de 50 salariés à temps plein peuvent bénéficier de cette formation, qui est divisée en 7 modules, comme suit :

- ◆ **I) Comprendre la procédure de levée de fonds** (les différentes solutions possibles / Les investisseurs tuteurs et les capital-risqueurs : qui sont ils et comment fonctionnent ils ? / Quel est le type de financement qui convient à chaque stade de développement de l’entreprise ?)
- ◆ **II) Comprendre ce que les investisseurs recherchent** (Pourquoi les petites entreprises ne saisissent pas les opportunités présentées par le capital-risque ? / Que recherchent les investisseurs ?)
- ◆ **III) Monter votre dossier et préparer votre plan d’activité** (Six éléments clés recherchés par les investisseurs / Commencer votre propre plan d’activité / Quels types de transaction êtes-vous en mesure d’offrir ?)
- ◆ **IV) Monter votre dossier – que vaut votre entreprise ?** (Les principes de valorisation et les principales étapes de la valorisation de votre entreprise / Les déterminants de la valeur de votre entreprise)
- ◆ **V) Les implications juridiques de la levée de fonds** (La réglementation concernant les titres et les exemptions / renseignements sur les émissions publiques / Lignes directrices sur les documents juridiques concernant l’endettement personnel)
- ◆ **VI) Trouver un investisseur** (procédure d’établissement de l’accord et calendrier / Que fournir aux investisseurs / Examen critique des investisseurs potentiels et identification/ciblage des investisseurs / L’importance de l’argumentaire commercial)
- ◆ **VII) Conclure la transaction** (Audits préalables – à quoi s’attendre / Le processus et les principales stratégies de négociation / Comment et quand utiliser la formule de l’intéressement / La nécessité des accords juridiques)

La Nouvelle-Zélande a mis en place ce programme de formation en novembre 2003, pour succéder à un programme similaire qui existait déjà auparavant. L’évaluation de ce programme en 2005 a révélé que les participants sont nombreux à revenir à plusieurs reprises.

5 - Conclusions concernant les mesures en place

La plupart des mesures décrites dans ce document sont très récentes et n'ont donc pas encore été évaluées. Il est par conséquent impossible de dégager des pratiques exemplaires. Cela étant, l'extension des mécanismes existants de garantie de crédit constitue la mesure la plus souvent retenue (24 pays). Il convient de souligner que ces mesures aident les PME en apportant une réponse à leur problème de liquidité immédiat, mais si la situation macroéconomique continue d'empirer, elles ne feront que repousser un problème de solvabilité. Dans certains pays, des mesures sont prises pour résoudre le problème à long terme de l'insuffisance des fonds propres. Elles s'attaquent au problème, soit en aidant les entreprises à renforcer leurs flux de trésorerie et leur capacité d'autofinancement, soit en mettant en place des sources de capitaux supplémentaires.

Le présent document de réflexion s'appuie sur une quantité impressionnante d'informations tirées des réponses données par les pays, mais plusieurs questions demeurent malgré tout sans réponse. De fait, les éléments fournis par les pays interrogés sont extraits de diverses enquêtes fondées sur des méthodologies différentes, ce qui complique d'autant l'énoncé de conclusions générales. En premier lieu, la crise est apparue dans de nombreux pays selon un ordre et à des moments différents avant qu'elle ne touche l'économie « réelle ». En outre, les méthodes de notification et les indicateurs utilisés portent sur des périodes différentes. Néanmoins, les informations, par ailleurs hétérogènes, se rapprochent indéniablement sur deux points principaux : *le choc de la demande et le resserrement des conditions d'octroi des crédits bancaires*. De plus, s'il est évident que les PME connaissent aujourd'hui des difficultés supplémentaires pour atteindre des niveaux de liquidité suffisants, on ne sait pas encore au juste dans quelle mesure elles sont prêtes à emprunter, sous quelles conditions et dans quelle mesure elles ont des difficultés à obtenir des crédits. De fait, une hausse des emprunts aujourd'hui pourrait – si les faibles niveaux des ventes se prolongent – entraîner un surendettement demain. Dans une telle situation, le problème de liquidité actuel se transformera à moyen terme en problème d'insolvabilité.

Il va de soi que l'attitude des banques en matière de crédit est un aspect important des questions abordées dans le présent rapport. Contraintes de réviser leurs modèles économiques et leurs activités, la plupart des banques sont gênées par la faiblesse de leur assise financière et sont conscientes du fait que les investisseurs privilégient les institutions financières disposant d'une solide capitalisation. Il est difficile de déterminer pour le moment si le resserrement manifeste des conditions d'octroi des crédits est lié à l'évolution des stratégies des institutions financières, et à leur contexte réglementaire (Bâle II) – qui suit l'évolution du cycle économique –, aux perspectives économiques globalement sombres ou au scepticisme du marché financier envers les banques faiblement capitalisées.

Tableau 3. Mesures prises par les pouvoirs publics

| | A. Soutenir le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et les fonds de roulement (Annexe 4) | | | | B. Renforcer l'accès des PME aux liquidités, notamment au crédit bancaire (Annexe 1) | | C. Renforcer les mesures en faveur de l'investissement (Annexe 1) | D. Renforcer l'assise financière, le capital-investissement et le capital-risque (Annexe 5) |
|---|--|---|----------------------------|---|--|---------------------------|---|---|
| | Atténuer la pénurie de fonds de roulement dans l'économie | Réduire les impôts et faciliter leur acquittement | Faciliter les exportations | Assouplir les procédures de paiement dans les marchés publics | Créer et étendre les mécanismes de garantie | Médiation et surveillance | | |
| OCDE | | | | | | | | |
| Allemagne | | | | ✓ | | ✓ | | ✓ |
| Australie | | ✓ | | | ✓ | | | ✓ |
| Autriche | | | ✓ | | ✓ | | ✓ | ✓ |
| Belgique | | ✓ | | | ✓ | | Médiateur | |
| Canada | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | | |
| Corée | | | | | ✓ | | | |
| Danemark | | ✓ | ✓ | | | | | ✓ |
| Espagne | | | ✓ | | ✓ | | ✓ | |
| États-Unis | | | | | ✓ | | Surveillance | ✓ |
| Finlande | | | | | ✓ | | | ✓ |
| France | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | Médiateur | ✓ |
| Grèce | | | | | ✓ | | | |
| Hongrie | | | | | ✓ | | | ✓ |
| Italie | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | Surveillance | ✓ |
| Japon | | | | | ✓ | | | ✓ |
| Luxembourg | | | ✓ | | ✓ | | | |
| Mexique | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | ✓ |
| Nouvelle-Zélande | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | |
| Pays-Bas | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | |
| République tchèque | | | ✓ | | ✓ | | | ✓ |
| Royaume-Uni | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ |
| Suisse | | | ✓ | | | | | ✓ |
| CE | | | | | ✓ | | ✓ | |
| Hors OCDE | | | | | | | | |
| Brésil | | ✓ | ✓ | | ✓ | | | |
| Chili | ✓ | | ✓ | | ✓ | | | ✓ |
| Estonie | | | | | ✓ | | | |
| Roumanie | | | | | ✓ | | | |
| Russie | | | | | ✓ | | | |
| Slovénie | | | ✓ | | ✓ | | | ✓ |
| Thaïlande | | | | | ✓ | | | |
| Institutions financières internationales | | | | | | | | |
| BEI/FEI | | | | | | ✓ | ✓ | ✓ |

Source : Réponses des pays au questionnaire envoyé le 14 janvier 2009 par le GTPMEE de l'OCDE concernant l'incidence de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat

La mesure la plus largement utilisée jusqu'à présent pour améliorer les accès au financement concerne l'extension des mécanismes de crédit et de garantie de crédit. Ces mesures sont très différentes en termes de modalités, de coûts et de groupes cibles. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les « pratiques exemplaires » à partir des mesures d'urgence prises en matière de garanties de crédit. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE) a déjà étudié des pratiques exemplaires dans le domaine des garanties de crédit⁶ qui pourraient être utiles pour des comparaisons et des évaluations futures. Les autres mesures les plus courantes sont celles qui améliorent les flux de trésorerie comme les allégements fiscaux ou les reports de paiement, ainsi que l'adoption de mesures exigeant du gouvernement qu'il raccourcisse ses délais de paiement.

S'agissant des marchés de capital-risque et de capital-investissement, la dégradation des possibilités de retrait des investissements et le ralentissement des activités de mobilisation des capitaux entraînent progressivement une diminution des niveaux d'investissement. Ces niveaux – en particulier pour les investissements nouveaux – devraient encore reculer dans la période à venir. Pour ce qui est des interventions des pouvoirs publics sur les marchés de capital-risque, on ne sait pas si les moyens d'action récents ont été conçus après la crise ou prévus avant, puis adaptés à l'évolution de la situation.

B - Propositions d'action

46

Les débats de la Table ronde de Turin ont montré combien il était urgent, pour les participants, de remédier à la pénurie de fonds de roulement à laquelle doivent faire face les PME. Ces dernières sont entraînées dans un cercle vicieux engendré par la relation de causalité entre le choc sur la demande, la baisse des fonds de roulement et l'augmentation des cas d'insolvabilité. Parallèlement, les marchés du crédit, fortement affectés, ne répondent plus aux besoins des PME en matière de liquidité. Une spirale descendante a donc été créée, d'où une fragilisation de l'ossature de nombreuses économies. Les pouvoirs publics ont donc été fortement invités à réexaminer les mesures déjà en place en vue de les renforcer ou de les compléter par de nouvelles dispositions. La Table ronde a fait la distinction entre les mesures d'urgence de courte durée telles que les allégements fiscaux, qui peuvent être supprimées, et les mesures de long terme qui doivent être prises pour améliorer la structure et les institutions composant l'environnement financier des PME, afin de restaurer la croissance.

⁶ Voir OECD Framework for the Evaluation of SME and Entrepreneurship Policies and Programmes, OECD 2007.



1 - Résoudre le problème du manque de fonds de roulement

La quasi-totalité des participants ont reconnu que le problème croissant du manque de fonds de roulement menaçait la survie des PME. De nombreux intervenants ont signalé que la situation dans ce domaine s'était rapidement détériorée à la fin de 2008 et avait encore empiré au cours du premier trimestre de 2009. Tous les indicateurs montrent que si rien n'est fait pour endiguer la crise de liquidité, les disparitions de PME vont très rapidement se multiplier.

Un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques adoptées pour résoudre ce problème de fonds de roulement ont été mis en avant :

Rendre opérationnels les systèmes de garanties

- La mesure la plus utilisée est l'extension des programmes de prêts et de garanties de prêts aux PME. Les enseignements tirés des précédentes crises ont montré que pour inciter les institutions financières à augmenter le volume de prêts, il est aussi nécessaire de combiner l'utilisation des garanties de l'État et l'injection de capitaux dans les banques. Dans les pays où les PME sont fortement exportatrices, les pouvoirs publics ont également élargi leurs programmes de garanties à l'exportation. Cependant, certaines banques répugnent toujours à recourir à ces programmes.
- Les intervenants ont également décrit d'autres mesures prises par leur gouvernement tels que la nomination de « *médiateurs du crédit* », le *suivi du volume de prêts accordés aux PME par les banques* à travers une obligation de rendre des comptes et l'établissement d'un *code de conduite applicable aux prêts bancaires aux PME*. Une autre mesure intéressante est l'octroi direct par certains gouvernements d'accords de préfinancement aux PME, que celles-ci peuvent faire valoir auprès des banques pour obtenir des prêts garantis.

Résoudre les problèmes de flux de trésorerie

- Pour résoudre les problèmes de liquidité, les pays ont mis en place un certain nombre de *mesures fiscales temporaires* telles que des réductions ou des reports d'impôts. Il a été proposé que les gouvernements s'attachent avant tout à réduire les impôts qui ne sont pas liés aux bénéfices, c'est-à-dire les impôts dont l'entreprise doit s'acquitter, qu'elle réalise ou non des bénéfices (les impôts sur les salaires, par exemple). Certains gouvernements *reportent aussi le paiement des contributions sociales* que leur doivent les PME.
- *Les PME intégrées à des chaînes de valeur* sont particulièrement vulnérables ; c'est pourquoi certains gouvernements *garantissent leurs comptes à recevoir*. Dans plusieurs pays, les plans de relance prévoient d'allouer un certain

pourcentage des appels d'offres aux PME. Un autre problème majeur signalé par plusieurs intervenants est *l'augmentation des délais de paiement*. Pour résoudre les problèmes de liquidité certains gouvernements montrent la voie en payant leurs fournisseurs dans les 30 jours. De surcroît, la Commission européenne est en train de revoir la directive sur les délais de paiement afin d'améliorer le comportement des entreprises en la matière.

2 - Aider les start-ups et les PME innovantes à forte croissance

Un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de garantir aux start-ups et aux PME innovantes à forte croissance l'accès à des moyens de financement adéquats.

- Certains gouvernements ont décidé de favoriser l'apport de capital-risque privé via le *co-investissement*, dans la lignée des principes d'action de l'OCDE adoptés à Brasilia qui suggèrent que «correctement épaulés sur le plan de la gestion, les fonds d'investissement publics peuvent opérer de manière à catalyser et exploiter l'apport de capital-investissement privé».
- D'autres ont entrepris de *réduire, voire d'éliminer, l'impôt sur les plus-values pour les investissements dans les PME réalisés par des fonds de capital-risque*.

3 - Améliorer l'environnement financier des PME et de l'entrepreneuriat

48

En plus des mesures passées en revue ci-dessus, certaines mesures à caractère plus institutionnel ou structurel, qui pourraient remédier sur le long terme aux déficiences de l'environnement financier des PME, ont été proposées durant la Table ronde.

- Comme la structure impersonnelle du système bancaire moderne prive souvent les PME d'un contact personnalisé avec leurs banquiers, les établissements bancaires pourraient envisager de rééquilibrer leur méthode d'évaluation de la solvabilité de ces entreprises en ménageant un espace suffisant au lien relationnel entre la banque et ses clients. Déléguer aux succursales locales des banques les décisions relatives à l'octroi de prêts aux PME permettrait de mieux tenir compte de la situation et de la viabilité de ces dernières. Les succursales locales devraient donc être dotées d'un personnel formé pour travailler avec les PME. Dans l'ensemble, il est important de souligner que les banques et la communauté financière portent en elles une partie de la solution aux problèmes de financement des PME et de l'entrepreneuriat. Les PME doivent de leur côté améliorer la transparence concernant leur état financier et économique, et la qualité de leur demande de crédit.
- Le cadre réglementaire de Bâle II et ses effets potentiellement pro-cycliques pour les PME ont été évoqués ; si Bâle II était revu à l'occasion de la crise financière, les gouvernements pourraient évaluer l'effet que ses dispositions peuvent avoir sur les prêts aux PME.

- Les systèmes automatisés d'évaluation des risques du crédit ne sont pas toujours efficaces, si bien que, parfois, des entreprises rentables ne parviennent pas à obtenir de crédit. Cet inconvénient pourrait être pallié en utilisant ces méthodes avec plus de discernement et de façon plus appropriée. Des systèmes sont nécessaires pour évaluer le risque de crédit des PME, entreprise par entreprise plutôt que secteur par secteur, tout en étant cohérent avec les pratiques managériales en matière d'allocation sectorielle des fonds.
- La titrisation des prêts aux PME est une composante essentielle de l'environnement financier des PME. Afin de permettre au marché de remplir sa fonction, un trop-plein de régulation dû à la crise financière doit être évité. Cependant, des mesures en faveur de structures incitatives sont préférables afin d'éviter le risque d'aléa moral et de s'assurer d'une complexité moindre et d'une transparence accrue.
- Les besoins de financement spécifiques des micro-entreprises (moins de 10 salariés) qui sont majoritaires dans le secteur des PME, ont été étudiés. Les petites entreprises ont souvent des besoins financiers modestes pour conduire leur activité. Les recherches sur les start-ups menées par la Fondation Kauffman révèlent que celles-ci ne nécessitent que des apports modérés en capital, et que la majorité des financements ne proviennent pas du crédit, et représentent en moyenne 32 000 dollars. Ces besoins pourraient être couverts par le micro financement dans les pays qui n'ont pas encore mis en place de tels programmes.

4 - D'autres réponses en termes d'actions des pouvoirs publics pour améliorer le financement des PME et de l'entrepreneuriat

49

Améliorer l'information et les compétences des PME et des chefs d'entreprise

- Améliorer l'accès à l'information relative aux mesures mises en place par les gouvernements en faveur des PME est fondamental pour assurer la bonne application des nouveaux programmes et politiques publiques. Cette communication peut être favorisée par l'instauration de partenariats avec les fournisseurs de services aux entreprises ou les associations d'entreprises. Comme indiqué dans les Principes d'action de l'OCDE adopté à Brasilia, « Le fait d'informer les PME de la palette des possibilités de financement, par le biais par exemple de programmes publics de garantie, d'investisseurs-tuteurs et du crédit bancaire, renforcera l'utilisation des dispositifs ».
- Les efforts de renforcement des compétences devraient stimuler une demande qualifiée de financements de la part des PME. Les compétences en gestion des PME, particulièrement dans le domaine de la finance, doivent être soutenues. Pour améliorer le niveau des connaissances financières au sein des PME, les gouvernements pourraient soutenir le développement des services aux entreprises et des stages.

Faciliter le dialogue et la consultation entre les gouvernements, les PME et les institutions financières

- Les PME devraient participer dès le départ à la formulation des politiques et des programmes concernant leur financement pour s'assurer que leurs perspectives et leurs besoins sont bien compris et pris en compte. Des exemples ont été donnés de consultations et d'échanges avec les représentants des PME dans le cadre de forums et de tables rondes destinés à susciter l'intérêt pour les mesures et les programmes existants en faveur du financement des PME, et à en évaluer l'efficacité

Mieux comprendre le contexte du financement des PME et de l'entrepreneuriat

- Afin de permettre aux décideurs politiques d'évaluer l'efficacité de leurs mesures et de se faire une idée précise de la situation des PME, il est nécessaire de leur fournir des données plus actualisées et plus spécifiques à cette catégorie d'entreprise sur l'offre et la demande de financement. De nombreux pays de l'OCDE améliorent la transparence en matière de prêts bancaires en encourageant les banques à publier la composition de leurs portefeuilles de prêts selon la taille des entreprises.

IV - PRÉPARER LES PME ET LES ENTREPRENEURS À LA REPRISE, ET À UNE CROISSANCE FONDÉE SUR L'INNOVATION

De nombreuses voix ont fait remarquer le fait que la crise génère certaines opportunités. Les crises sont toujours des périodes où le changement s'accélère et où de nouvelles possibilités se font jour. La crise pourrait accélérer le redéploiement des ressources vers de nouvelles activités afin de produire de la croissance écologiquement durable, et fondée sur l'économie de la connaissance. Les plans de relance actuels et les marchés publics pourraient être encore mieux ajustés, pour promouvoir l'innovation et une restructuration de l'économie vers la production de biens et de services moins consommateurs d'énergie et plus respectueux de l'environnement. Les pouvoirs publics devraient veiller à se tourner vers les PME de leur pays comme fournisseurs, et pourraient cibler les marchés publics, afin de s'assurer que les PME en obtiennent. Les PME devraient être incitées à fournir ce type de biens et services.

La déclaration ministérielle d'Istanbul, et les Principes d'action de l'OCDE adoptés à Brasilia ont reconnu le fait que les besoins financiers des PME diffèrent selon leur stade de développement. Plus particulièrement, les PME innovantes doivent avoir accès à du capital risque structuré de façon adéquate selon leur stade de développement. Comme évoqué précédemment, l'offre de capital-risque et de capital-investissement diminue depuis 2001 et, avec la crise actuelle, elle est sur le point de s'effondrer. Si l'on compte sur les PME pour mener cette croissance fondée sur l'innovation, les pouvoirs publics doivent redoubler d'efforts pour promouvoir le capital risque privé. Le Réseau des investisseurs-tuteurs européens (EBAN) a signalé l'existence d'une demande inattendue en matière de capital auprès des réseaux d'investisseurs-tuteurs en Europe, ce qui démontre clairement les difficultés actuelles d'accès au crédit bancaire. C'est un défi important pour les investisseurs qui se concentrent sur les premières étapes du développement, mais cela crée aussi des opportunités que les décideurs politiques devraient examiner et mettre en valeur.

Les Principes d'action de l'OCDE adoptés à Brasilia ont très largement traité cette question. Ils soulignent le fait que l'accès à des structures et possibilités de financement appropriées est particulièrement important pour permettre aux PME de tirer avantage des opportunités offertes par l'innovation, notamment par la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces structures et possibilités de financement sont également nécessaires aux PME dont le modèle d'entreprise est novateur et dont les perspectives de croissance sont solides. Ces Principes incluent un certain nombre d'actions à mener qui pourraient préparer les PME et les entrepreneurs à la reprise et une croissance fondée sur l'innovation.

- « *C'est en particulier l'absence de financements adéquats qui entrave l'expansion des PME innovantes [...]. Des efforts soutenus sont nécessaires pour stimuler le financement des PME à leurs premiers stades (c'est-à-dire de la réflexion initiale,*

de l'amorçage et de la création), qui se caractérisent par des flux de trésorerie négatifs et des modèles économiques non éprouvés. Peuvent alors intervenir les entrepreneurs eux-mêmes, en mobilisant à partir de leurs biens propres le capital demeuré improductif, ou les réseaux d'investisseurs-tuteurs (business angels) et les marchés du capital-risque [...]. Parmi les stratégies de développement des marchés de capital-risque visant les premières étapes de la vie de l'entreprise, les programmes s'appuyant sur des mesures fiscales et les programmes qui utilisent l'aptitude des pouvoirs publics à tirer parti du capital-investissement privé tels que le co-investissement, se sont révélés efficaces.

- *Les pépinières d'entreprises, les grappes innovantes de PME, les parcs scientifiques et technologiques et les agences de développement jouent un rôle important pour faciliter l'accès adéquat des PME au financement à un niveau tant local que régional. Les villes et les régions peuvent étayer et renforcer cette fonction en nouant des partenariats avec des institutions financières privées et des universités. Des incitations financières adaptées peuvent remédier aux carences du marché et stimuler l'investissement de fonds propres dans les entreprises locales.*
- *Il convient de mieux faire connaître, assimiler et diffuser l'intérêt du capital investissement, et notamment de sensibiliser les entrepreneurs aux notions de juste valeur et de transparence pour la valorisation des investissements.*
- *Le cadre juridique, fiscal et réglementaire doit éviter toute discrimination à l'encontre du capital-investissement, y compris en ménageant des voies de sortie aisées, équitables et transparentes. La fiscalité ne doit pénaliser ni les PME, ni les entrepreneurs, ni leurs bailleurs de fonds. Il s'agit d'assurer la neutralité entre les différentes sources de capital-investissement, qu'il s'agisse par exemple de fonds de capital-risque locaux ou étrangers. Le maintien de la neutralité entre le recours à l'emprunt et le financement par apport de fonds propres doit également constituer un objectif des politiques fiscales menées.*
- *Il n'y a pas de capital-risque sans capital-risqueurs, et les investisseurs-tuteurs accroissent beaucoup l'efficacité des financements informels. Représentant une race d'entrepreneurs en plein essor, ces intervenants s'appuient sur leurs capacités et leur courage pour assumer des risques. Les obstacles à leur action doivent être détectés et éradiqués. Il est aussi possible, pour stimuler leur dynamisme, de mettre en avant des exemples de réussite emblématiques. Il faut rechercher des moyens de faciliter l'instauration de « réseaux d'investisseurs-tuteurs » qui peuvent considérablement étayer les flux d'informations et de capitaux ».*

L'examen des mesures récemment mises en place par les pays révèle l'insuffisance de mesures axées sur le capital-risque. A cet égard, il peut y avoir intérêt à mettre en place d'autres incitations pour encourager les investisseurs à participer à des fonds de capital-risque ou à devenir investisseur-tuteur si l'on veut que le capital-risque joue contribue à la reprise et stimule la croissance tirée par l'innovation. Selon l'EBAN, il existe sur le marché de belles opportunités à des coûts attractifs, mais le financement,

par des investisseurs-tuteurs, des premières phases de développement des entreprises de création récente sera loin d'être facile dans les 12 à 14 mois à venir. Les mesures gouvernementales pourraient inclure des garanties pour les capital-risqueurs et/ou davantage de co-investissement et d'incitations fiscales telles que les crédits d'impôts pour les investissements en capital-risque, ou les allégements fiscaux sur les gains générés par les investissements en capital-risque, selon ce qui convient le mieux et pendant tout le temps nécessaire pour réamorcer l'investissement en capital-risque. Il convient de mettre en place des mesures d'incitation à l'intention des PME et de les encourager à investir à la fois dans les mises à niveau technologiques et à s'orienter vers la production de biens et de services plus respectueux de l'environnement. Cela inclut des incitations qui ont déjà été évoquées, comme l'accélération des amortissements et les crédits d'impôts pour les investissements.

V - LE RÔLE QUE PEUT JOUER L'OCDE

L'une des principales recommandations des Principes d'action adoptés à Brasilia était que l'OCDE envisage le développement de définitions, d'indicateurs et de méthodologies pour collecter des données sur les offres de financement disponibles pour les PME et la demande de financement de leur part. Pour faire suite à cette recommandation, l'OCDE a plus particulièrement entrepris :

- *Un inventaire de la terminologie concernant le financement des entreprises*, utilisée par de nombreuses organisations nationales et internationales. Ce travail a abouti à la proposition d'un ensemble commun de définitions pour tous les termes pertinents. Ces définitions et d'autres documents utiles pour mesurer l'accès des PME et des entrepreneurs au financement constitueront une section intitulée « Mesurer l'accès au financement » du Manuel de mesure de l'entrepreneuriat de l'OCDE, à paraître en 2009 ;
- *Une synthèse et une évaluation des principales sources de données* concernant l'offre et la demande de financement des PME. Ce travail a montré :

Qu'il y a peu de données comparables d'un pays à l'autre. Cela concerne d'une manière générale les informations portant aussi bien sur la demande que sur l'offre de financement. Dans un domaine en particulier, l'offre de financement par apport de fonds propres, il est possible de réunir des informations permettant des comparaisons à l'échelle internationale bien que de nombreuses différences existent dans les données publiées par les organismes de capital-risque et de capital-investissement. Une base de données temporaire, la Base de données du financement de l'entrepreneuriat (EFD), a été développée en collectant les données disponibles au niveau de l'offre et de la demande de fonds propres dans le but d'en améliorer la comparabilité :

Que les informations disponibles sur l'offre de financement par l'emprunt ne permettent pas de ventiler les montants par taille d'entreprise ; il est donc impossible d'identifier l'offre de financement par l'emprunt correspondant aux PME. Des indicateurs indirects sont utilisés pour les tailles d'entreprise, comme par exemple, le niveau maximum d'endettement. Dans le cas de l'offre de financement par apports de fonds propres, les données sont classées par stade de développement des entreprises et par secteur d'activité ;

- *Un recensement des politiques et programmes destinés au financement des PME et de l'entrepreneuriat*, en particulier le financement des PME innovantes et à forte croissance. Une base de données qui recensera systématiquement ces programmes sera établie dans le cadre du programme de travail 2009-2010 du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE).

Compte tenu de l'extrême importance de la disponibilité de données pour permettre aux pouvoirs publics de fournir des réponses efficaces (la crise mondiale actuelle en est un bon exemple), l'OCDE devrait poursuivre ses efforts pour améliorer la disponibilité et la comparabilité, à l'échelle internationale, des données relatives au financement des PME et de l'entrepreneuriat. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat (GTPMEE), en étroite coopération avec son comité de tutelle, le Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat (CIIE) :

- Pourrait mettre en place un *Tableau de bord des données et politiques liées au financement des PME et de l'entrepreneuriat* (un projet pilote sera conduit dans le cadre de son programme de travail 2009-2010 en vue de la Réunion à haut niveau « Bologne+10 ») ; et
- *Devrait assurer un suivi des tendances en matière de financement des PME et de l'entrepreneuriat, faire rapport, et en débattre de façon régulière.*

En guise de suivi, le GTPMEE devrait aussi mettre en place, dans le cadre du programme de travail 2009-2010, une *évaluation de l'efficacité des mesures* prises pour aider les PME et les entrepreneurs à faire face à la crise économique et financière, comme celles signalées dans ce présent rapport.

L'OCDE devrait aussi continuer à faciliter le *dialogue tripartite entre pouvoirs publics, PME et institutions financières*, afin de faire régulièrement le point sur le renforcement du financement des PME et de l'entrepreneuriat.

ANNEXES

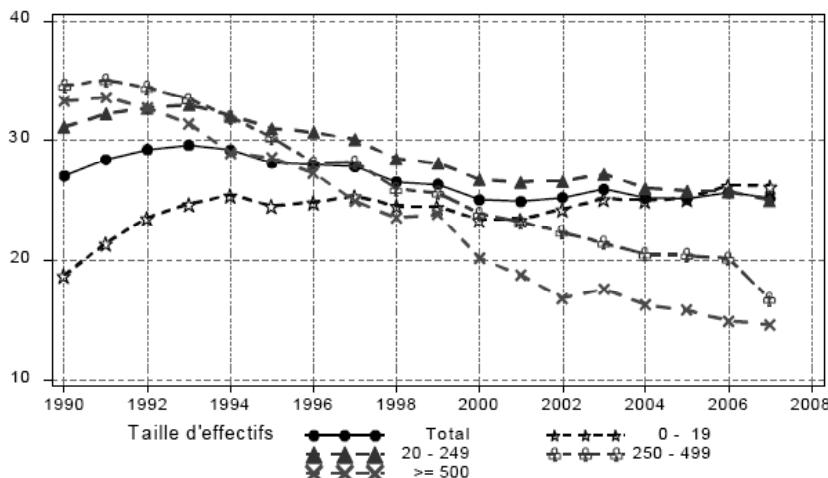
Annexe 1. « l'équilibre financier à court terme » – l'exemple de la France

La notion « d'équilibre financier à court terme » d'une entreprise est définie comme étant la différence entre son actif circulant et ses dettes circulantes. L'Observatoire des délais de paiement (créé en 2006) exprime cette différence en termes de jours de chiffre d'affaires. Le graphique ci-dessous représente l'évolution de cet « équilibre » pour des entreprises de tailles différentes de l'industrie française. Exprimée en jours de chiffre d'affaires, la situation des PME est des plus préoccupantes (25 jours ouvrables) par rapport à celle des grandes entreprises.

**Graphique 6 : Équilibre net (actif circulant – dettes circulantes)
en France, par taille d'entreprise**

Solde commercial par taille de 1990 à 2007 – Industrie

Moyenne de ratios (en jours de chiffre d'affaires)



Source : Banque de France – Fiben

Champ : Secteurs EB (agro-alimentaire) EC (biens de consommation), ED (automobile), EE (biens d'équipement) et EF (biens intermédiaires)

Mise à jour : novembre 2008

Annexe 2.

Informations sur la demande de crédit

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|------------|--|
| Allemagne | Selon 7 % des entités interrogées, la demande globale de crédit émanant des entreprises a diminué au cours du quatrième trimestre de 2008 ; 4 % d'entre elles s'attendent à une légère reprise générale pour le premier trimestre de 2009. S'agissant des PME, 19 % des entités interrogées ont fait état d'une baisse (contre 8 % pour les grandes entreprises) au dernier trimestre de 2008. La situation devrait rester stable au cours du premier trimestre de 2009 pour les PME, alors que la demande des grandes entreprises devrait augmenter (4 %). L'évolution globale de la demande s'explique par la chute sévère de la demande de financement de l'investissement en capital fixe (-44 % au premier trimestre de 2009, -12 % au quatrième trimestre de 2008) et de la demande de financement des activités de fusion-acquisition (-14 % au premier trimestre de 2009, -10 % au quatrième trimestre de 2008). |
| Etats-Unis | Aux États-Unis, environ 60 % des entités interrogées s'attendaient à une très forte baisse de la demande de crédit au premier trimestre de 2009, avec un pourcentage légèrement plus élevé pour les grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions USD) que pour les petites entreprises. Seules 7 % des entités interrogées ont indiqué une baisse de la demande émanant des petites entreprises au quatrième trimestre de 2008, et 17 % pour les grandes entreprises. Si la chute de la demande de crédit émanant des entreprises s'explique principalement par la diminution des projets d'investissement et de fusion-acquisition, les seules raisons invoquées pour expliquer une hausse de la demande est l'augmentation des stocks et des créances des entreprises. Aucune autre source de financement n'est mentionnée pour expliquer la baisse de la demande. |
| France | La demande globale de crédit émanant des entreprises a fortement baissé au quatrième trimestre de 2008, d'après 78 % des entités interrogées, et une nouvelle baisse est attendue pour le premier trimestre de 2009 par 73 % d'entre elles. Pour ce qui est des PME, 90 % des entités interrogées ont fait état d'une chute de la demande au dernier trimestre de 2008 (66 % pour les grandes entreprises), alors que 73 % (contre 34 % pour les grandes entreprises) s'attendent à une nouvelle chute pour le premier trimestre de 2009. |
| Italie | La demande globale de crédit émanant des entreprises est restée stable au premier trimestre de 2008, alors que 12 % des entités interrogées s'attendent à une hausse pour le premier trimestre de 2009 ; le même chiffre s'applique à la demande des PME, tandis que celle émanant des grandes entreprises devrait chuter, selon 25 % des représentants du secteur bancaire. Si la demande d'emprunts à court terme devrait augmenter pour 12 % des entités interrogées, la demande de crédits d'équipement devrait pour sa part baisser, pour 12.5 % des entités interrogées. |

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|-------------|--|
| Royaume-uni | <p>La demande de nouvelles facilités de crédit par les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises non financières a enregistré une baisse supérieure à celle prévue au quatrième trimestre de 2008, alors que les tirages sur les lignes de crédit affectées auraient augmenté. Les bailleurs s'attendent à une poursuite de la baisse de la demande de nouveaux crédits au premier trimestre de 2009, et les tirages sur les lignes de crédit affectées devraient continuer d'augmenter. S'agissant des petites entreprises, 53 % des bailleurs ont fait état d'une chute de la demande des crédits non garantis au cours du quatrième trimestre de 2008, contre 34 % pour les crédits garantis. La situation des grandes et moyennes entreprises est globalement semblable pour le dernier trimestre de 2008 (35 % ont indiqué une baisse), mais diffère pour ce qui est des perspectives pour le premier trimestre de 2009 : 37 % des entités interrogées tablent sur une nouvelle baisse de la demande émanant des entreprises de taille moyenne, contre seulement 17 % pour les grandes entreprises. La chute sévère des dépenses d'investissement, des activités immobilières et de fusion-acquisition des grandes et moyennes entreprises est le principal facteur à l'origine de l'enlisement de la demande au cours des deux trimestres examinés (de - 37 % à - 66 %). Le financement de stocks et la restructuration du bilan sont les deux principaux contributeurs au maintien de la demande (pour respectivement 11 % et 36 % des entités interrogées).</p> |
| Suisse | <p>Depuis début 2008, la Banque Nationale Suisse conduit une enquête qualitative auprès de vingt banques qui représentent la majeure partie du marché domestique d'emprunts. L'enquête, menée en janvier 2009, montre que quelques banques ont légèrement durci leurs conditions d'octroi de crédit. D'ailleurs, un nombre de plus en plus important des banques compte faire de même dans un avenir proche. Tandis que les statistiques confirment une croissance totale faible des prêts, elles ne montrent pas de réel déclin.</p> |
| ZONE EURO | <p>La demande nette de prêts par les entreprises a considérablement baissé et est restée négative au cours du quatrième trimestre de 2008, à -40 %, après avoir diminué de 26% au trimestre précédent. Cette demande négative nette est principalement due au recul des besoins de financement de l'investissement en capital fixe (de -60 %, par rapport à -36 % au troisième trimestre de 2008) et à la nouvelle baisse de la demande de crédits à des fins de fusion-acquisition et de restructuration (-44 %). Pour ce qui est de la taille des emprunteurs, si la demande nette d'emprunts, contrairement aux trimestres précédents, était négative aussi bien pour les grandes entreprises que pour les PME, le déclin était quelque peu plus prononcé pour les PME au cours du quatrième trimestre de 2008. S'agissant des échéances, la demande nette a particulièrement diminué dans le cas des emprunts à long terme.</p> |

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|------------------|---|
| | OCDE |
| Australie | Près de 50 % des petites entreprises estiment que les conditions d'obtention des prêts sont moins favorables aujourd'hui qu'il y a un an. Un rapport qui sera publié bientôt par MYOB montre aussi que 31% des petites entreprises sont actuellement financées par des emprunts, comparé à 45% en septembre 2006. |
| Belgique | La demande de prêts devrait baisser parallèlement aux investissements mis en attente par de nombreuses PME. |
| Hongrie | <p>Afin de prendre la mesure des prévisions des banques en matière de demande de crédit émanant des PME et d'évolution de cette demande, le ministère du Développement national et de l'Économie, l'Association des banques et la Fédération nationale des coopératives d'épargne ont entrepris de réaliser un sondage mensuel auprès des institutions financières hongroises en 2009. Il ressort de ce sondage que les ressources financières pouvant être allouées aux PME par les institutions financières sont amenées à diminuer à brève échéance. Les institutions financières s'attendent à ce que le risque de crédit des PME augmente au cours du prochain trimestre, en particulier pour les petites entreprises et les micro-entreprises. En dépit d'une plus faible augmentation du stock de crédit des PME au cours du quatrième trimestre de 2008, les institutions financières s'attendent à une baisse de la demande de crédit, en particulier de celle des petites entreprises. Interrogées sur leurs prévisions relatives à l'évolution future de la demande des crédits d'équipement et des emprunts à court terme, les institutions financières ont répondu qu'elles prévoyaient une baisse de la demande des crédits d'équipement et une hausse de celle des emprunts à court terme.</p> <p>En Hongrie, les deux tiers des crédits octroyés aux PME en 2008 étaient des emprunts à court terme. Dans le nouveau contexte financier engendré par la crise, le risque le plus important auquel font face les banques est de devoir renouveler auprès des PME des emprunts à court terme dont elles ont besoin pour poursuivre leur exploitation.</p> <p>Les crédits d'équipement des PME ont toujours représenté une très faible proportion (5 % de l'ensemble des crédits totaux accordés aux PME en 2008). Les PME sont très pessimistes quant à l'évolution de la situation économique, et remettent par conséquent à plus tard leurs projets d'investissement.</p> |
| Nouvelle-Zélande | <p>En 2007, l'enquête intitulée <i>Business Operations Survey</i> a révélé que 29 % des entreprises de plus de 6 employés cherchaient à emprunter, et que 93 % d'entre elles parvenaient à accéder à un financement à des conditions acceptables. Au cours de la même année, 11 % des entreprises étaient à la recherche de fonds propres, et 81 % de ces entreprises en ont trouvé à des conditions acceptables. Dans une enquête menée à la mi-février 2009, 62% des entreprises qui ont demandé un financement dans les trois mois précédents l'ont obtenu et vu leurs exigences satisfaites tandis que 24% ont obtenu leur financement mais après modification des termes de leur demande. Dans la même enquête, majoritairement auprès de petites entreprises, 48.5 % des entreprises interrogées ont affirmé ne pas avoir rencontré de problème de financement. Sur celles qui ont été affectées, la conséquence la plus courante a été la mise en attente des projets d'expansion (22.6 %), devant celle des projets de réinvestissement/rénovation (17.6 %). Pour ce qui est des répercussions sur l'emploi, 15.2 % des entreprises ont indiqué avoir licencié du personnel, 15 % ont procédé à un gel des embauches et 11.8 % ont négocié une réduction des horaires de travail avec leur personnel.</p> |

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|------------------|---|
| Pays Bas | Environ une PME sur cinq était à la recherche de nouveaux financements en 2008. Cette proportion est particulièrement élevée parmi les entreprises de 10 à 49 employés. |
| Suisse | Depuis le début de 2008, la Banque nationale suisse mène une enquête qualitative auprès de vingt établissements bancaires qui représentent la plus grosse partie du marché national des emprunts. L'enquête réalisée en janvier 2009 révèle que certaines banques ont légèrement durci leurs conditions de crédit, et qu'un nombre croissant d'établissements s'apprêtent à faire de même à brève échéance. Si les statistiques confirment un tassement de la croissance globale des crédits, elles ne révèlent pas une baisse à proprement parler. |
| HORS OCDE | |
| Thaïlande | Les PME font face à de sérieuses difficultés financières et ne parviennent que très difficilement à obtenir des prêts auprès des banques commerciales, ou à lever des fonds sur les marchés financiers |

Annexe 3.**Informations sur les conditions de crédit**

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|------------|--|
| | OCDE |
| Allemagne | <p>La dégradation des conditions de crédit pour les grandes entreprises est, et devrait être, plus sévère que pour les PME : elle est signalée par 52 % des entités interrogées pour le dernier trimestre de 2008 et 44 % pour le premier trimestre de 2009, contre par « seulement » respectivement 19 % et 37 % pour les PME. Les principaux facteurs à l'origine de cette situation sont essentiellement liés aux perspectives économiques (aussi bien au niveau macroéconomique, qu'à ceux des secteurs et des emprunteurs) et aux contraintes de bilan des banques, c'est-à-dire le coût du capital et l'accès au financement. Dans leurs activités de prêts aux entreprises, les banques ont continué et continueront d'accroître leurs marges. En Allemagne toutefois, la situation des PME est légèrement meilleure que celle des grandes entreprises : pour le premier trimestre de 2009, 48 % des entités interrogées s'attendent à un élargissement des marges sur les prêts moyennement risqués accordés aux PME (50 % sur les prêts plus risqués) alors que 65 % prévoient une hausse de la marge sur les prêts moyennement risqués accordés aux grandes entreprises (59 % sur les prêts plus risqués).</p> |
| Canada | <p>L'enquête de la Banque du Canada auprès des responsables du crédit s'est intéressée particulièrement à l'évolution des pratiques en matière de prêts aux entreprises au cours du quatrième trimestre de 2008. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont fait état d'un nouveau durcissement global des conditions de crédit, attribué principalement aux perspectives générales de l'économie et de l'industrie. Pour le deuxième trimestre consécutif, le pourcentage des personnes qui ressentaient un durcissement des conditions atteignait le niveau le plus élevé depuis la première édition de l'enquête en 1999. Ce durcissement s'applique à la fois aux aspects tarifaires et non tarifaires des conditions de crédit, qui se sont nettement détériorées pour les entreprises en général depuis l'été 2007. D'une moyenne de 0.12 point de pourcentage entre janvier 2000 et juillet 2007, les écarts de crédit ont atteint une moyenne de 0.86 point de pourcentage entre août 2007 et décembre 2008. En septembre 2008, ils se sont élevés à 1.55, ce qui correspond à leur plus haut niveau depuis la fin de 1974.</p> |
| Etats-Unis | <p>Les entités interrogées s'attendent à la poursuite de l'élargissement des écarts entre les taux des crédits et le coût du capital pour les banques au premier trimestre de 2009, sur la lancée du quatrième trimestre de 2008 (près de 90 %), et à ce que ces écarts touchent pareillement les grandes et les petites entreprises. Lorsque l'on aborde la notion plus vaste des « normes », la hausse entamée au cours du deuxième trimestre de 2008 devrait se poursuivre, à un rythme toutefois légèrement inférieur à celui du dernier trimestre de 2008. Les petites entreprises seront plus touchées que les grandes et les moyennes (69 % contre 64 %). Parmi les facteurs à l'origine du changement d'attitude des banques, c'est l'incertitude qui entoure les perspectives économiques qui arrive en tête (100 %), suivie de près par une plus faible propension au risque (85 %). Les facteurs liés à la structure ou à l'environnement financier des banques ne font pas partie des plus fréquemment cités.</p> |

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|-------------|---|
| France | D'après 37 % des entités interrogées, les conditions de crédit se sont durcies au cours du quatrième trimestre de 2008, et devraient continuer de se durcir au premier trimestre de 2009 selon 21 % d'entre elles. 17 % estiment que les conditions de crédit pour les PME se durcissent également au cours de la même période. Les banques ont fortement augmenté leurs marges sur les prêts risqués (et dans une moindre mesure sur les prêts moins risqués), ont réduit quelque peu les montants des prêts accordés, mais pas leur échéance, tout en ne modifiant pas le niveau des garanties exigées. |
| Italie | L'évolution des normes de crédit au cours du quatrième trimestre de 2008 a été spectaculaire : 100 % (87 % parmi les PME) des entreprises interrogées ont fait état d'un durcissement. Au premier trimestre de 2009, les prêts aux grandes entreprises devraient diminuer de 25 %. Le durcissement enregistré concernait la totalité des emprunts à long terme et seulement une proportion des emprunts à court terme. Les entreprises devraient continuer à faire face à des difficultés dans leur recherche de financement à long terme. D'après les représentants des banques ayant répondu au questionnaire, les principaux facteurs à l'origine de cette évolution ont trait aux prévisions relatives au niveau d'activité global et de chaque secteur. Les aspects liés au coût du capital ou aux contraintes de bilan des banques arrivent clairement en deuxième position, ce qui n'est pas le cas en France ou en Allemagne. En Italie, le durcissement des conditions de crédit se traduit avant tout par l'augmentation des marges (d'après 100 % des personnes interrogées sur les prêts plus risqués et 62 % sur les prêts moyennement risqués) et la diminution du montant des prêts (88 %). |
| Royaume-Uni | La majorité des bailleurs ont indiqué avoir réduit leur offre globale de crédit aux entreprises au cours du dernier trimestre de 2008. Au troisième trimestre de la même année, les bailleurs avaient fait état d'une baisse plus importante que prévue de l'offre de crédit au secteur immobilier commercial. Une nouvelle réduction de l'offre globale de crédit est attendue pour le premier trimestre de 2009. Celle-ci est associée à une diminution du montant maximal des crédits accordés, à un durcissement des exigences en matière de garanties, et à la baisse des taux d'acceptation des crédits. Les prêteurs s'attendent à un nouveau durcissement de ces facteurs au cours du premier trimestre de 2009. Les changements intervenus dans le coût et l'offre de fonds aux établissements bancaires sont considérés comme un facteur clé de la diminution de l'offre de crédit aux entreprises (-55 %, et -21 % selon les prévisions pour le premier trimestre de 2009). Par ailleurs, les inquiétudes relatives aux perspectives économiques, l'évolution des risques spécifiques à chaque secteur (prévu à -40% and -33% dans le premier trimestre 2009) et la plus forte propension des prêteurs à ne pas vouloir prendre de risques ont eux aussi contribué au durcissement des conditions de crédit. |

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|--------------------|---|
| ZONE EURO | Contrairement aux éditions précédentes de l'enquête, le durcissement net des conditions de crédit enregistré par les grandes entreprises (63 %, qui font suite à 68 % pour le troisième trimestre de 2008) était du même niveau que celui enregistré par les PME (63 %, qui font suite à 56 % pour le troisième trimestre de 2008). Si l'on observe une certaine stabilisation pour les grandes entreprises, le durcissement net pour les PME s'est renforcé au quatrième trimestre de 2008. S'agissant des facteurs à l'origine de cette évolution des conditions de crédit, que ce soit pour les grandes entreprises et les PME, les prévisions relatives à l'activité économique au niveau macroéconomique, aussi bien qu'à celui de l'industrie ou de l'entreprise, restent en tête. Parallèlement, le coût du financement et les contraintes de bilan des banques ont joué, dans le durcissement net des conditions de crédit, un rôle quelque peu plus important pour les grandes entreprises que pour les PME. Leur influence semble même être plus prononcée qu'auparavant, en particulier pour ce qui est des prêts aux PME. La concurrence d'autres établissements bancaires apparaît par ailleurs pour la première fois comme un facteur contributeur, bien que dans une faible mesure (8 %), du resserrement net des conditions de crédit pour les PME comme pour les grandes entreprises. S'agissant des conditions d'octroi de crédit, le durcissement net des conditions transparaît toujours avant tout dans les augmentations nettes des marges des banques sur les prêts risqués et les prêts moyennement risqués aux PME et aux grandes entreprises. Pour ce qui est des modalités non tarifaires des octrois de crédit, le durcissement net pour les grandes entreprises et les PME est globalement resté au même niveau élevé que lors du trimestre précédent. |
| OCDE | |
| Corée | La plupart des crédits sont alloués à des PME qui jouissent d'une bonne réputation, alors que la situation financière des PME qui affichent de médiocres antécédents de crédit s'est détériorée, ce qui a entraîné une polarisation du financement des PME. |
| Espagne | Au cours du quatrième trimestre de 2008, 80 % des PME à la recherche d'un crédit bancaire éprouvaient des difficultés à en obtenir un. Dans 59 % des cas, les sommes proposées par les banques étaient d'un montant inférieur à celui demandé par les entreprises, et dans 26 % des cas, l'horizon du crédit était réduit par la banque. Dans plus de 70 % des cas, les conditions de crédit se sont durcies. |
| Finlande | Les PME qui ont répondu au questionnaire ont qualifié de préoccupantes leurs conditions d'accès au financement. Quelque 25 % des PME interrogées considèrent que l'accès au financement est devenu relativement plus difficile au cours des derniers mois. À titre d'illustration, l'accès au financement de l'investissement s'est fortement dégradé pour 14 % des entreprises industrielles. |
| Nouvelle-Zélande | Dans une enquête menée à la mi-février auprès de 659 entreprises (dont les deux tiers comptent moins de 20 employés), 71.7% des PME interrogées ont répondu que leurs facilités de découvert/de crédit n'avaient pas été modifiées. Le nombre de celles ayant enregistré une augmentation (21.5 %) était quatre fois supérieur à celui des entreprises ayant fait état d'une diminution. |
| République tchèque | D'après une enquête récente menée auprès de 833 entreprises, plus des deux tiers des entreprises estiment que l'accès au financement est devenu plus difficile. À côté du durcissement des conditions de crédit, c'est le coût du crédit à proprement parler qui a augmenté, pour 22 % des entreprises interrogées. Les banques ont pratiquement cessé d'accorder des prêts à des fins de fusion-acquisition, les prêts d'investissement ont été fortement réduits et l'accès au financement à court terme est devenu dans une certaine mesure plus difficile. |

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|----------------------|--|
| | HORS OCDE |
| Slovénie et Roumanie | Les PME rencontrent des difficultés pour obtenir des prêts auprès des banques commerciales en raison des exigences restrictives en matière de garanties et d'une augmentation des frais de commission. En Slovénie, les banques ont augmenté leurs charges d'intérêts et sont également plus prudentes lorsqu'il s'agit d'approuver l'octroi de nouveaux crédits (en particulier des emprunts à long terme), car elles demandent des garanties supplémentaires même pour les emprunts à court terme. |

Annexe 4.***Les autres sources de financement pour les PME***

| Pays | D'après la méthodologie employée dans l'Enquête sur la distribution du crédit bancaire |
|---|---|
| OCDE | |
| Canada | En 2006 et 2007, les PME ont commencé à s'aventurer sur le marché du crédit-bail, avec une augmentation de 9.3 % des montants de crédit-bail non remboursés. Le financement par crédit-bail semble représenter une part croissante du financement des PME, avec 15.0 % du montant non remboursé des crédits des PME (endettement et crédit-bail) en 2007, contre 9.2 % en 2000. Le marché du crédit-bail a été durement touché par la crise du crédit et cette source de financement est devenue beaucoup plus difficile à obtenir, ce qui a entraîné une hausse de la demande des financements traditionnels. Il semble que cette nouvelle demande, plus élevée, ne soit pas entièrement satisfaite. |
| Nouvelle-Zélande et Suisse | En Nouvelle-Zélande comme en Suisse, le capital-investissement et les autres sources de financement comme le financement mezzanine ne représentent qu'une part négligeable du financement des PME. Une enquête menée auprès d'entreprises en Nouvelle-Zélande à la mi-février 2009 a révélé que 73.7 % des entreprises interrogées n'ont pas changé les sources de financement auxquelles elles faisaient appel avant la crise, alors que 23 % ont commencé à rechercher de nouveaux modes de financement. |
| ZONE EURO | L'enquête sur la distribution du crédit bancaire fait état d'une utilisation plus importante de l'autofinancement par les PME, en tant que solution de remplacement face au durcissement des conditions d'accès au financement bancaire. |
| HORS OCDE | |
| Slovénie | Il semble que les banques commencent à proposer de nouveaux produits comme le crédit-bail et l'affacturage. |
| Thaïlande | En 2008, les PME ont eu davantage recours à leur propre épargne afin de financer leurs activités et se sont de manière générale tournées davantage vers de nouvelles sources de financement comme l'affacturage pour remédier à l'insuffisance des fonds propres et augmenter leurs liquidités. Le gouvernement a également constitué des entreprises d'économie mixte pour soutenir les projets des PME à leur stade initial. |
| INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES | |
| BEI/FEI | La Banque européenne d'investissement mettra un milliard d'euros additionnel à la disposition du Fonds européen d'investissement pour la mise en place d'un instrument de capital mezzanine |

Annexe 5.*Les mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir le chiffre d'affaires et lutter contre l'épuisement des fonds de roulement des PME*

| Pays | Financement et garanties des exportations OCDE |
|------------|--|
| Allemagne | Divers produits du programme de garanties « Hermes » pour les activités de support à l'exportation du gouvernement fédéral ont été améliorés et prolongés jusqu'à la fin 2010. Ainsi, une souplesse plus grande a été apportée au financement des exportations. |
| Autriche | Un programme destiné à promouvoir la compétitivité des exportations a été prolongé jusqu'à fin 2010 et doté d'un budget annuel de 25 millions EUR. |
| Canada | Afin de faire face aux tensions émergentes et au manque de financement dans le secteur canadien des exportations, en particulier dans les entreprises du secteur automobile et d'autres entreprises manufacturières, le gouvernement a alloué 350 millions CAD à Exportation et développement Canada, portant à environ 1.5 milliard CAD l'aide allouée à l'augmentation de la capacité de crédit des exportateurs les plus affectés par la crise financière. |
| Danemark | <p>Un dispositif de prêts à des fins d'exportations sera mis en place sous l'égide d'Eksport Kredit Fonden » afin de garantir un financement aux activités d'exportation des entreprises danoises. Ce dispositif restera en vigueur pour une période de trois ans, avec un budget limité à 20 milliards DKK.</p> <p>En plus des crédits de long terme pour financer les activités d'exportation, le « Eksport Kredit Fonden » financera les activités d'exportation qui requièrent des crédits de court terme, y compris en celle concernant les pièces détachées, les produits sémi-manufacturés, produits de consommation non-durables et produits alimentaires. L'« Eksport Kredit Fonden » réassurera les assureurs du secteur privé (assurance du débiteur). Cette réassurance contribuera à réduire les problèmes des entreprises en termes d'obtention de crédit bancaire pour financer leurs activités d'exportation. Le système de réassurance aura une limite de 10 milliards DKK.</p> |
| Espagne | Deux nouveaux programmes intitulés « Internacionalización » et « Proinmed » pilotés par l'Instituto de Credito Oficial visent à aider les PME dans le cadre de leurs projets et de leurs programmes d'internationalisation. |
| Italie | Un programme anti-crise de promotion des exportations a été mis en place. Doté d'un budget global de 185 millions EUR en 2009, il est géré par l'Institut du commerce extérieur (ICE). Les services de soutien de l'internationalisation proposés par ICE aux entreprises italiennes bénéficieront de remises sur les frais pouvant aller jusqu'à 50 %, et des conditions de paiement spéciales seront consenties aux petites entreprises. |
| Luxembourg | Afin de faciliter les activités d'exportation, les fonds disponibles pour l'assurance crédit pour l'exportation ont été portés de 20 millions d'euros à 35 millions d'euros. L'Office du Ducoire est responsable de cette mission au Luxembourg. |
| Mexique | Le financement des exportations sera élargi, au moyen de BANCOMEXT, afin d'accorder des crédits de trésorerie aux entreprises exportatrices, et pour leur fournir les équipements nécessaires. Par ailleurs, un programme sur les chaînes de production est mis en place afin d'éviter que les entreprises nationales ne sortent des chaînes de valeur mondiales en raison de leur faiblesse financière. Le gouvernement entend ainsi protéger les flux des exportations mexicaines. |

| Pays | Financement et garanties des exportations |
|--|--|
| Nouvelle-Zélande | Le dispositif de crédits à l'exportation a été élargi et propose désormais une assurance de crédit commercial à court terme pour les contrats d'exportation dans lesquels les délais de paiement sont inférieurs à 360 jours. |
| Pays-Bas | Le dispositif néerlandais d'assurance des crédits est élargi afin de couvrir, par des fonds publics, les risques sur les marchés pour lesquels il n'est plus possible d'obtenir d'assurances commerciales (en particulier en Europe orientale) et, par là même, de favoriser les échanges. Le gouvernement se portera garant du paiement des transactions de grande ampleur, afin de les soutenir. |
| République tchèque | Le gouvernement s'apprête à accroître l'offre de prêts publics à des conditions avantageuses à l'intention des PME exportatrices. En conséquence, le capital de base de la Banque tchèque des exportations sera augmenté d'un milliard CZK, ce qui porterait le niveau de l'aide de l'État aux exportations à 20-25 milliards CZK. |
| Suisse | Augmentation(10millions CHF)desfondsallouésàl'organismechargédelapromotion des exportations et élargissement de la couverture des assurances à l'exportation pour inclure les produits non proposés par les compagnies d'assurance privées. |
| HORS OCDE | |
| Chili | L'extension du programme COFORO vise à freiner l'aggravation des problèmes de liquidité que rencontrent les exportateurs. Le montant du chiffre d'affaire à ne pas dépasser pour bénéficier du programme a par conséquent été porté de 20 à 30 millions USD |
| Slovénie | Le gouvernement dote la Banque slovène d'exportations et de développement de nouvelles ressources afin de renforcer le financement, les crédits et les assurances des exportations. En 2009, la Banque percevra des fonds supplémentaires destinés spécifiquement aux PME exportatrices. |
| REMÉDIER À L'INSUFISANCE DE FONDS DE ROULEMENT DANS L'ÉCONOMIE OCDE | |
| Canada | Une injection d'un montant de 100 millions CAD dans le capital de la Banque de développement du Canada soutiendra la mise en œuvre d'un nouveau programme de garantie des fonds propres. |
| France | Depuis janvier 2009, les délais de paiement sont plafonnés à 45 jours, les intérêts de retard sont doublés et d'autres mesures juridiques de dissuasion ont été mises en place. Ces mesures doivent libérer un apport de 4 milliards EUR supplémentaires de fonds propres aux PME. |
| Pays-Bas | Le gouvernement prévoit de raccourcir les délais de paiement de 45 à 30 jours. |
| Royaume-Uni | Un programme intitulé « Prompt Payment » a été mis en place pour raccourcir les délais de paiement des institutions publiques à 10 jours. |

| Pays | Financement et garanties des exportations |
|--|--|
| SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE PAIEMENT DE L'IMPÔT ET DES MARCHÉS PUBLICS | |
| OCDE | |
| Belgique | <p>Le gouvernement a décidé de permettre aux sociétés faisant face à des difficultés financières de reporter le paiements de la TVA et des avances de taxes, et a mis en place des facilités de paiement sur les contributions à la sécurité sociale.</p> <p>Le gouvernement fédéral s'est également promis d'accélérer les paiements pour les marchés publics et de créer un nouveau produit visant à transférer au Fonds de Participation les dettes impayées des PME envers les pouvoirs publics. Le Fonds effectuera les paiements plus rapidement.</p> |
| Canada | Le gouvernement a augmenté le plafond des recettes permettant aux petites entreprises de bénéficier d'un taux fédéral réduit d'imposition. |
| Danemark | Pour assouplir la liquidité des entreprises le gouvernement danois a temporairement prolongé le délai de paiement de l'impôt et de la taxe sur la valeur ajoutée. |
| France | Le ministère de la Défense s'apprête à régler immédiatement ses arriérés de paiement auprès de ses fournisseurs, et de nombreux crédits d'impôts seront remboursés en espèces ; les paiements et remboursements de TVA seront effectués sur une base mensuelle, et les versements anticipés dans le cadre des marchés publics seront augmentés. |
| Italie | <p>De nouveaux avantages fiscaux ont été accordés aux entreprises, qui représentent un montant d'environ 2 900 millions EUR pour la période 2009-2011. Ces avantages sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exonération fiscale des contrats de productivité destinés à améliorer la productivité du travail ; • La déduction de 10 % des impôts régionaux sur les impôts sur le revenu des sociétés et les impôts sur le revenu des personnes physiques ; • Le paiement de la TVA au moment de la réception réelle du paiement des ventes |
| Japon | Les pouvoirs publics, si la Diète l'approuve, vont réduire le taux d'imposition sur les sociétés de 22 à 18 % au cours des deux prochaines années pour les PME dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 8 millions JPY. |
| Mexique | Un programme d'achats a été lancé, qui prévoit qu'au moins 20 % des achats annuels totaux du gouvernement fédéral et des organismes qui en dépendent se feront auprès de PME. |
| Nouvelle-Zélande | Différents changements opérés au niveau de la fiscalité permettront de faciliter les mouvements de trésorerie pour les PME, notamment la baisse des taux d'intérêt qui s'appliquent au non paiement ou au paiement tardif des impôts des entreprises |

Annexe 6.**Moyens d'action visant à améliorer l'accès des PME aux liquidités, notamment au crédit bancaire**

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|-----------|--|
| | OCDE |
| Allemagne | La banque publique Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) a mis en place un nouvel instrument temporaire de financement qui pourra atteindre 15 milliards EUR jusqu'à la fin 2010, et qui permettra de renforcer l'offre de crédit des banques privées en direction des PME. Cette mesure fait partie d'un effort global visant à mettre en œuvre un programme de 115 milliards EUR de prêts et de garanties de crédit à travers l'extension de mesures existantes et la création de nouveaux instruments. |
| Autriche | Le montant total des garanties publiques disponibles est passé de 3 à 5.3 milliards EUR et une hausse supplémentaire de 400 millions EUR environ par an est attendue. L'Autriche a également développé son programme de prêts à faibles taux d'intérêt : il atteindra 600 millions EUR en 2009, contre 200 millions EUR actuellement, et a mis en place un nouveau programme de microcrédit (jusqu'à 30 000 EUR) doté de 50 millions EUR au total. |
| Belgique | <p>Le gouvernement a lancé un deuxième « Fonds de Démarrage », qui représente 300 millions EUR de crédits, fournissant des moyens additionnels pour que le Fonds de Participation puisse financer les nouvelles entreprises.</p> <p>Un nouveau produit (« Initio ») est mis en place. C'est un prêt subordonné qui peut être demandé immédiatement au Fonds de Participation par les PME pour financer n'importe quel genre d'investissement (ou le fonds de roulement) avant d'aller en faire la requête auprès des banques.</p> |
| Canada | <p>Le Canada a amélioré son Programme de financement des petites entreprises du Canada (garantie de prêt), au titre duquel le montant du prêt admissible sera relevé, ainsi que le plafond de remboursement des pertes subies par les institutions financières en cas de défaut de paiement. Ces modifications devraient faciliter l'accès au crédit, notamment des PME, et pourraient accroître les crédits accordés dans le cadre de ce programme de quelque 300 millions CAD par an.</p> <p>Le Canada a créé la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs, qui pourrait indirectement encourager les bailleurs de fonds du marché de gros à accorder des prêts aux institutions de dépôt sous réglementation fédérale, lesquelles pourraient à leur tour prêter aux PME. Il s'agit d'un programme temporaire qui permettra de s'assurer que les institutions financières canadiennes ne sont pas désavantagées au plan de la concurrence lorsqu'elles recueillent des fonds sur les marchés de gros, à la suite de mesures semblables annoncées récemment par d'autres pays.</p> |
| Corée | Les pouvoirs publics vont accroître les prêts aux PME de 35.7 milliards USD en 2009 par une extension de la garantie pour les organismes de garantie ainsi que par une recapitalisation bancaire et un accroissement des prêts accordés aux PME par les banques publiques. Le volume des garanties est passé de 9.6 milliards USD en 2008 à 18.0 milliards USD en 2009. Des obligations structurées adossées à des obligations, pour un montant total de 1.4 milliard USD, seront émises début 2009. Les banques publiques, notamment la Banque coréenne de développement et la Banque industrielle de Corée, ont augmenté leurs prêts aux PME, de 21.4 milliards USD en 2008 à 31.4 milliards USD en 2009. Pour avoir accès à ces fonds, les PME en manque de liquidités seront classées en quatre catégories (A, B, C et D). |

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|----------|--|
| Espagne | L' <i>Instituto de Credito Oficial</i> a mis en place un programme pour les PME qui permet à celles-ci d'utiliser jusqu'à 40 % d'un emprunt pour financer leur fonds de roulement, sous réserve que les 60 % restants financent des investissements dans des moyens de production. Par ailleurs, la <i>Compañía Española de Refinanzamiento</i> (CERSA) fournit le second niveau du fonds de garantie des prêts accordés par les sociétés de garantie réciproque aux PME qui ont besoin de garanties supplémentaires pour obtenir des financements. La priorité va aux investissements et projets novateurs, ainsi qu'aux micro-entreprises et aux entreprises nouvelles ou récentes. |
| Finlande | Les pouvoirs publics ont relevé le plafond des garanties et des prêts pour la banque des PME détenue par l'État de 1.6 milliard EUR entre novembre 2008 et janvier 2009. |
| France | Les pouvoirs publics ont renforcé les programmes de garantie gérés par OSEO de manière à couvrir jusqu'à 4 milliards EUR de prêts nouveaux, essentiellement accordés à des PME, une part importante étant consacrée aux crédits à court terme. |
| Grèce | Un nouveau programme d'accroissement de liquidité des petites entreprises et des micro-entreprises a été lancé par le Fonds de garantie de crédit des petites et très petites entreprises (TEMPME S.A.). Depuis décembre 2008, TEMPME S.A a mis en place un programme de garantie de crédit et de bonification d'intérêt pour le fonds de roulement des petites et très petites entreprises (avec une dotation de 100 millions EUR pour les bonifications d'intérêt et de 2.5 milliards EUR pour les garanties) |
| Hongrie | <p>En Hongrie, un nouveau programme de garantie de portefeuille a été mis en place depuis la crise financière. Dans ce cadre, Venture Finance Hungary Plc. offre une garantie directe sur les créances financières (sur lesquelles reposent les prêts aux PME) des intermédiaires financiers (essentiellement des banques commerciales) sur la base d'un partage des risques prédéterminé, ce qui améliore les possibilités de financement bancaire des PME. Pour un crédit donné, le montant de la garantie octroyée par Venture Finance Hungary Plc peut aller jusqu'à 80 % de la créance bancaire – le reste représentant le risque assumé par la banque. Le programme de garantie prévoit des crédits pouvant aller jusqu'à 100 millions HUF au maximum. Les ressources devant être investies dans ce programme se montent au total à 28.2 milliards HUF.</p> <p>En Hongrie, le montant total de la garantie publique apportée par Garantiqa Credit guarantee CO. Ltd. aux banques pour des prêts accordés à des PME est passé de 450 millions d'HUF à 900 millions d'HUF (1,8 million d'EUR à 3,6 millions d'EUR)..</p> |
| Italie | En janvier 2009 a été mis en œuvre le refinancement du Fonds de garantie central, avec le soutien d'une garantie publique en dernier recours. Au total, 70 % des ressources seront alloués directement sous forme de garanties de prêts bancaires aux PME, et 30 % serviront à des garanties croisées pour le Consortium de garantie de crédit (Confidi). Les allocations pour la période 2009-2011 totalisent 450 millions EUR. Les ressources du Fonds de garantie central pourraient être encore augmentées. |

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|--------------------|--|
| Japon | Vingt-et-un mille milliards de yen supplémentaires ont été consacrés à des mécanismes de garantie d'urgence et à des prêts fournis par des institutions financières parapubliques. Un système de garantie d'urgence a été mis en place et, entre le 31 octobre 2008 et le 31 décembre 2008, il a approuvé 170 000 prêts pour un montant total de 3.9 mille milliards de yen. En outre, un dispositif de prêt de protection est appliqué et, au 4 ^e trimestre 2008, le nombre total de prêts approuvés a été de 49 500, pour un montant total de 564.8 milliards JPY. |
| Luxembourg | Un programme de garantie a été mis en place conformément à la communication 2009/C16/01 de la Commission européenne. Le volume de crédit que l'État luxembourgeois couvrira par sa garantie est limité à 500 millions EUR. |
| Mexique | La stratégie du Système national de garantie vise à accroître l'offre de sources de financement abordables pour toutes les catégories de PME. Le Programme national d'extension des financements vise à élargir l'accès des PME aux financements et à les aider à obtenir des crédits grâce au renforcement de leurs capacités de fonctionnement et de gestion. La Banque mexicaine de développement a sensiblement accru son offre de crédit aux PME, au secteur rural et aux projets d'infrastructure et de logement. Elle offre également des garanties aux intermédiaires financiers et aux entreprises solvables qui manquent de liquidités au plan international. |
| Pays-Bas | Les montants pouvant faire l'objet d'une garantie sont passés de 1 à 1.5 million EUR par entreprise. La garantie des entreprises nouvelles est passée de 100 000 à 200 000 EUR. Environ 80 millions EUR ont été réservés pour la dotation du mécanisme de garantie étendu |
| République Tchèque | Fin 2008, le Ministère de l'industrie et du commerce a transféré un milliard de CZK au fonds de roulement de la Banque de garantie et de développement de Tchéquie-Moravie afin de garantir les prêts accordés par les banques commerciales. En février, le Ministère a présenté un autre volet du programme de garantie, qui permettra aux entrepreneurs d'obtenir une garantie sur les prêts bancaires octroyés par des banques commerciales. Au total, le Ministère prévoit 1.650 milliard CZK pour le programme de garantie. |
| Royaume-Uni | Au moyen du mécanisme de garantie de financement des entreprises, <i>Enterprise Finance Guarantee Scheme</i> , les pouvoirs publics vont pouvoir garantir les prêts accordés par les banques grand public aux entreprises viables afin de s'assurer qu'elles puissent obtenir les fonds de roulement et les investissements dont elles ont besoin. Ce mécanisme, qui s'élève à 1.3 milliard de GBP, soutiendra les prêts bancaires à échéances de 3 mois à 10 ans octroyés aux entreprises britanniques enregistrant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 25 millions GBP et qui ont actuellement des difficultés pour obtenir les financements dont elles ont besoin. Elles pourront ainsi obtenir des prêts de 1 000 à 1 million GBP. Ce mécanisme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2010. En outre, le Royaume-Uni met en place un mécanisme consacré aux fonds de roulement dont l'objectif est d'alléger directement les contraintes pesant sur les prêts bancaires aux entreprises présentant un risque de crédit ordinaire et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 GBP. Les pouvoirs publics vont fournir aux banques des garanties couvrant jusqu'à 50 % du risque sur les portefeuilles de fonds de roulement existants et nouveaux, pour un montant total de 20 milliards GBP. Enfin, un fonds transitoire concernant le crédit régional, le <i>Regional Loan Transition Fund</i> , a été instauré en Angleterre uniquement, et doté de 25 millions GBP pour aider les entreprises au niveau régional jusqu'en juin 2009. Ce fonds d'emprunt est principalement destiné à soutenir les PME ayant des problèmes de liquidité à court terme en raison du contexte économique actuel. Il fonctionnera en conjonction avec des bailleurs de fonds existants ou nouveaux pour aider à pallier les problèmes de liquidité immédiats. |

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|------------------|--|
| Suisse | Si la crise s'aggrave, les pouvoirs publics envisagent la possibilité de renforcer le mécanisme de garantie des crédits aux PME, notamment en relevant le plafond de la garantie de 500 000 CHF à 1 million CHF par entreprise. Le mécanisme de garantie a été restructuré en 2007 mais a gardé un caractère marginal dans la mesure où sa dotation s'élève au total à seulement 150 millions CHF. |
| C.E. | La Commission européenne a temporairement autorisé les États membres à assouplir les conditions d'accès au financement des entreprises au moyen de garanties subventionnées et de subventions sur les prêts d'investissement. Les États membres sont également encouragés à alléger les charges administratives imposées aux entreprises, à stimuler les flux de trésorerie et à favoriser l'entrepreneuriat. Ainsi, en France, cet assouplissement des règles permet de couvrir avec le mécanisme de garantie jusqu'à 90 % des risques liés à un emprunt, contre 50 à 60 % en moyenne auparavant. |
| HORS OCDE | |
| Chili | Le Fonds de garantie pour les PME (FOGAPE) a été doté de 130 millions USD supplémentaires, pour atteindre au total 200 millions USD. Ces ressources vont permettre de garantir des prêts pour plus de 2 milliards USD. Le FOGAPE va étendre sa couverture pour inclure environ 20 000 entreprises nationales de taille moyenne, afin qu'elles puissent financer leurs besoins en fonds de roulement. Cette garantie couvrira jusqu'à 50 % du prêt. La limite maximum de la garantie va passer de 104 000 USD à 3.5 millions USD par entreprise. |
| Estonie | Une mesure permanente récemment introduite permet de fournir des financements « mezzanine » aux entreprises qui ne peuvent pas atteindre le taux d'autofinancement que les banques exigent pour leur accorder des prêts. |
| Roumanie | Un fonds de garantie sera créé avec la Caisse d'épargne roumaine en vue de faciliter l'accès du crédit aux PME. |
| Russie | Un mécanisme d'emprunt public est mis en place pour soutenir le financement des PME et de l'entrepreneuriat en renforçant l'assise financière des banques qui prêtent généralement aux PME et aux entrepreneurs. |
| Slovénie | En 2009, 50.6 millions EUR supplémentaires seront débloqués pour les garanties et les bonifications d'intérêt afin d'aider les PME à mettre en œuvre leurs projets de développement. |

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|--|---|
| INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES | |
| BEI/FEI | <p>La Banque européenne d'investissement a réservé 30 milliards EUR pour des prêts aux PME, soit une hausse de 10 milliards d'EUR par rapport à son plafond habituel pour ce secteur ; et elle va renforcer de 1 milliard EUR par an ses prêts aux entreprises de taille moyenne. Cela permet à certains États membres d'utiliser un mécanisme de garantie de second niveau fourni par la BEI. C'est le cas de la Belgique, tant au niveau des autorités centrales que régionales. Le gouvernement britannique a facilité les discussions entre les banques britanniques et la BEI et permis ainsi l'ouverture de lignes de crédit de la BEI pour plus d'un milliard de GBP, qui sont désormais disponibles pour l'octroi de prêts aux PME.</p> <p>Jeremie, (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises) : Jeremie utilise les Fonds Européens de Développement Régional pour augmenter l'accès des PME au financement dans les nouveaux États Membres et dans des aires de Développement Régional. Cet instrument a été conçu avant la crise mais des éléments principaux sont adaptés et calibrés aux besoins du client comme réaction à la crise. Instruments : capitaux propres, fonds à risque partagés, garanties, semi-fonds propres et transfert de technologie. Le FEI a jusqu'ici signé 7 accords de placement pour un montant total de 613m €.</p> <p>CIP, Programme de Compétitivité et Innovation de la CE (administré par le FEI) avec un montant de garanties de 550m € destiné au capital risque. Ces produits ont été conçus avant la crise mais celle-ci est prise en compte dans leur implémentation.</p> <p>Le projet pilote de micro financement Jasmine (Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe) : initiative jointe entre la Commission Européenne, la BEI, le Parlement Européen, et le FEI comme administrateur. Soutien et développement du secteur de la micro finance en Europe à travers de produits de dettes et d'apports de fonds propres (ressources initiales : 30m €).</p> |
| MESURES DE MÉDIATION ET DE SURVEILLANCE | |
| OCDE | |
| Belgique | Le médiateur du crédit en Belgique est un interlocuteur pour les PME et les entrepreneurs qui éprouvent des difficultés à se financer auprès des banques. La devise du médiateur : « Aucune entreprise ne doit rester seule face à ses difficultés ». |
| France | Le médiateur du crédit peut intervenir au plan régional comme à l'échelle nationale, afin d'atténuer et d'aider à résoudre les divergences entre les entreprises qui cherchent des financements bancaires et les banques. 5 331 entités ont utilisé ce système de médiation, dont 892 entreprises en deux semaines, avec un taux de succès croissant de 66 %. |
| États-Unis | Les autorités ont décidé de suivre de près, tous les mois, les activités de crédit des banques qui ont été renflouées par des fonds publics. Le premier rapport de suivi de ce type, diffusé en janvier 2009 sous le titre : <i>Treasury Department Monthly Lending and Intermediation Snapshot</i> , avait pour objectif de donner au ministère des Finances (Trésor) et au public un aperçu régulier de l'évolution des activités de crédit et d'intermédiation – y compris prise ferme, achat et vente de valeurs mobilières, et autres activités sur les marchés de capitaux – des banques ayant reçu les fonds les plus importants au titre du <i>Capital Purchase Program</i> (CPP). |

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|--|--|
| REFORCER LES FLUX DE TRÉSORERIE ET L'ASSISE FINANCIÈRE DES PME ET MESURES EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT | |
| OCDE | |
| Allemagne | Les fonds disponibles pour soutenir les projets de R-D des PME vont être augmentés de 450 millions EUR par an en 2009 et 2010. |
| Autriche | L'agence des services aux entreprises peut contacter des institutions financières internationales telles que la BEI et la KfW pour le refinancement des projets de PME, en particulier liés à la R-D et à l'environnement (plus 300 millions EUR). |
| Belgique | Le gouvernement collabore avec la Banque européenne d'investissement afin de libérer des moyens supplémentaires pour des crédits d'investissement. Il étoffe également plusieurs programmes d'investissements publics et de stimulation des investissements vers et se réduit la TVA dans le secteur de la construction (de 21% à 6%). |
| Canada | Le Canada propose une aide financière aux PME innovantes en allouant 200 millions de CAD sur deux ans au Programme d'aide à la recherche industrielle. Ces contributions non remboursables s'apparenteront à une source de financement pour les PME novatrices et leur faciliteront l'accès aux financements afin de mettre en œuvre des stratégies commerciales nouvelles et des projets à visée technologique. |
| Espagne | L' <i>Instituto de Credito Oficial</i> accorde des crédits à des conditions préférentielles pour les travailleurs indépendants et les créateurs d'entreprise, et peut financer jusqu'à 90 % des investissements dans de nouveaux moyens de production. Le même organisme soutient également les projets de développement des PME en finançant jusqu'à 80 % des biens de production nouveaux – ce programme est doté de 600 millions EUR. |
| États-Unis | Le plan d'action mis en place permet aux PME d'amortir jusqu'à 250 000 USD sur des biens achetés pendant l'exercice 2008, et il prévoit une provision pour amortissement accéléré de 50 % sur les achats d'immobilisations faits en 2008. D'autres incitations fiscales temporaires sont également mises en place pour encourager l'investissement et la création d'emplois. |
| France, Allemagne et Italie | Ces pays ont mis en place des possibilités d'amortissement accéléré pour toutes les catégories de biens ou pour des biens spécifiques, comme en Allemagne, où des seuils d'amortissement ont été établis pour les PME, qui voient ainsi leurs revenus imposables diminuer. |

| Pays | Création et extension des mécanismes de garantie pour les PME |
|---|--|
| Hongrie | <p>Les banques commerciales ont reçu de nouveaux crédits de refinancement de la Banque de développement hongroise afin de préserver et d'accroître leur offre de crédit auprès des PME (50 milliards HUF, soit 200 millions EUR) avec un taux d'intérêt plafonné. Grâce à cette ligne de crédit, les PME peuvent obtenir des prêts préférentiels de 10 à 100 millions HUF (40 000 à 400 000 EUR).</p> <p>Un nouveau programme national de microcrédit a été mis en place afin de proposer des crédits aux micro-entreprises. Ce programme est doté de 58.5 milliards HUF (234 millions EUR).</p> <p>Pour aider les PME à obtenir des financements, les pouvoirs publics prévoient la mise en place d'un programme d'affacturage.</p> <p>Parallèlement, un nouveau mécanisme de crédit pour les fonds de roulement est mis en place, grâce auquel les PME peuvent obtenir des prêts pour leurs fonds de roulement à des conditions préférentielles entre 10 et 200 millions HUF (4 000 à 800 000 EUR). 80 % de ce mécanisme est garanti par Garantiqa Credit guarantee CO. Ltd.</p> |
| République tchèque | <p>Le ministère de l'Industrie et du Commerce va également annoncer un nouveau volet pour le programme Progrès, grâce auquel les entrepreneurs pourront aussi obtenir un prêt pour des projets de développement qui demandent davantage d'investissements. Il est prévu que le ministère débloque 2.5 milliards CZK pour les mesures annoncées.</p> |
| C.E. | <p>Au sein de l'Union européenne, les Fonds structurels prévus dans le cadre de la politique de cohésion européenne offrent aux États membres et à leurs régions une grande marge de manœuvre pour soutenir les PME, notamment à travers des projets d'investissement dans des technologies, des secteurs ou des régions spécifiques. De nombreux États membres mettent à profit ces possibilités, en particulier la Roumanie et la République tchèque.</p> |
| INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES | |
| BEI/FEI | <p>La Banque d'investissement européenne va mettre 1 milliard EUR supplémentaires à la disposition du Fonds européen d'investissement pour un mécanisme de financement « mezzanine »</p> |

Annexe 7.**Marchés du capital-investissement et du capital-risque**

| Pays | Financement et garanties des exportations OCDE |
|----------|---|
| Autriche | Un milliard d'EUR pour soutenir les PME : fonds de participation pour les PME : 40 millions EUR pour 2009 et 2010. |
| Finlande | Les pouvoirs publics vont établir un fonds de capital-risque qui agira comme un investisseur minoritaire dans des fonds de capital-risque ou des rachats internes, ou directement dans des entreprises sur un pied d'égalité avec des investisseurs privés. |
| Hongrie | <p>A) Le nouveau programme national de capital-risque a été conçu pour améliorer la situation financière des PME hongroises en apportant des financements aux premiers stades de leur développement. Le marché hongrois des capitaux est relativement peu développé dans ce domaine, les opérations de plus grande envergure dominent, et seuls quelques acteurs investissent dans des PME au moment de leur création. Au titre de ce programme, Venture Finance Hungary Plc. – en qualité de gestionnaire d'un fonds de fonds – fournit des ressources à des fonds de capital-risque. Au total, 35 milliards HUF sont prévus pour ce programme, dont 85 % seront financés par l'Union européenne. Les partenaires de Venture Finance Hungary Plc. seront des sociétés de gestion de fonds de capital-risque, dont la fonction sera de réunir une proportion donnée de fonds privés qui s'ajouteront aux ressources fournies par Venture Finance Hungary Plc. Ces partenaires seront choisis par appel d'offres. Le montant des investissements pourra être de 1.5 million EUR par an. Entreprises cibles : des PME en phase de démarrage ou de croissance, qui ont été créées il y a au maximum cinq ans avant la décision d'investissement et ont un chiffre d'affaires annuel net inférieur ou égal à 1.5 milliard HUF sur un exercice fiscal.</p> <p>B) Un fonds de capital-risque entre le Japon et la Hongrie (SBI Europe Fund) a également été annoncé en décembre 2008 et entrera en vigueur au premier trimestre 2009. Il s'agit du premier fonds de capital-investissement privé établi par une banque publique et un investisseur privé en Europe centrale et orientale. Il sera axé sur les PME. Ce fonds prévoit des investissements oscillant entre 1 et 20 millions EUR (environ 5 à 7 millions EUR en moyenne pour une participation majoritaire si possible), mais dans des cas exceptionnels, une prise de participation minoritaire sera envisagée. ELAN SBI, qui sera le gestionnaire de SBI Europe Fund, cible des investissements dans des entreprises prometteuses ayant un fort potentiel de croissance, quel que soit le secteur. Dans l'idéal, les investissements porteront sur des entreprises disposant d'une équipe de direction établie et générant des recettes et des bénéfices en forte hausse. Le fonds cherchera à se retirer au bout de 3 à 4 ans. La dotation est de 100 millions EUR (60 % par le groupe SBIH et 40 % par MFB)</p> |
| Mexique | Les mécanismes de capitaux pour le développement visent à accroître l'offre de capital-risque (programme de capital de démarrage et FOPRODE - fonds de projets productifs pour le développement économique). |
| R.-U. | Le Fonds pour les entreprises (<i>Capital for Enterprise Fund</i>) sera doté de 75 millions GBP, dont 50 millions en fonds publics et 25 millions provenant de Barclays, HSBC, Lloyds TSB et RBS afin d'apporter des fonds propres et quasi-fonds propres, pour un montant compris entre 250 000 GBP et 2 millions GBP, à des entreprises nécessitant des capitaux à long terme, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions EUR et ayant un modèle économique viable et un fort potentiel de croissance. |

| Pays | Financement et garanties des exportations |
|------------------|---|
| HORS OCDE | |
| Chili | Le programme de capital-risque de CORFO pour les PME innovantes va contribuer à des fonds d'investissement soutenant la création ou le développement de PME ayant des projets novateurs et un potentiel de croissance élevé. |
| Slovénie | La première société publique de capital-risque (PDTK) commencera à fonctionner en 2009 avec un budget de 35 millions EUR. PDTK viendra compléter des investissements privés dans des entreprises nouvelles et innovantes ayant un fort potentiel de croissance. |

ANNEXE 8**GROUPE DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT****GROUPE DE PILOTAGE SUR LE FINANCEMENT DES PME ET
DE L'ENTREPRENEURIAT : LISTE DES MEMBRES****PRÉSIDENT**

M. Salvatore Zecchini, Président, Institut pour la Promotion Industrielle, (IPI), Italie.

PAYS ET ORGANISATIONS MEMBRES DU GROUPE DE PILOTAGE**Belgique**

M. Frédéric Lernoux, Vice président du groupe de direction scientifique du Centre de Connaissances du Financement des PME de Belgique (BeCeFi), Représentant du Ministre pour les PME, les Indépendants, l'Agriculture et les Politiques Scientifiques.

M. Pierre-François Michiels, Attaché, Service Public Fédéral à l'Économie, les PME, les Classes Moyennes et l'Énergie.

Brésil

M. João Carlos Parkinson de Castro, Conseiller, Ambassade du Brésil en Irlande.

78

Canada

M. Denis Martel, Directeur, Division Analyse et Recherche, Branche du Tourisme et des Petites Entreprises, Industrie Canada.

Mme Adele Deschamps, Analyste des Politiques, Industrie Canada.

M. Jérôme Nycz, Vice Président, Stratégie et Planification, Banque de Développement du Canada (BDC).

Finlande

M. Pertti Valtonen, Ministère de l'Emploi et de l'Économie.

France

M. Jacques Augustin, Sous-directeur du tourisme, Direction Générale de la Compétitivité et des Services (DGCIS), Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et Président du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat de l'OCDE (GTPMEE).

M. Henry Savajol, Directeur, Observatoire des PME (OSEO).

Mme Nadine Levratto, Chercheuse, Université de Paris Ouest Nanterre, Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Grèce

M. Nicolas Tritaris, Directeur général, Fonds de garantie pour les PME et les TPE, et Vice président du GTPMEE de l'OCDE.

Italie

M. Massimo Deandreis, Directeur du Conseil de Gestion, Bureau du Président, Banque Intesa Sanpaolo.

M. Mario Calderini, Président, Finpiemonte.

Japon

M. Hiromichi Moriyama, Premier Secrétaire, Délégation Permanente du Japon auprès de l'OCDE, Paris, et Vice président du GTPMEE de l'OCDE.

Luxembourg

M. Gilles Scholtus, Attaché gouvernemental, Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

Pays-Bas

M. Dinand Maas, Conseiller politique senior, Département pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation, Direction pour l'Entrepreneuriat, Division Finance d'Entreprise Ministère des Affaires Économiques.

Nouvelle Zélande

M. Roger Wigglesworth, Directeur, Branche PME et Développement Régional, Ministère du Développement Économique.

Suède

M. Mattias Moberg, Directeur adjoint, Ministère de l'Entreprise, de l'Énergie et de la Communication.

Mme Petra Gråberg, Attachée, Ministère de l'Entreprise, de l'Energie et de la Communication.

Suisse

M. Philippe Jeanneret, Directeur du Département Politiques des PME, Secrétariat d'État aux Affaires Économiques (SECO).

M. Christian Weber, Directeur, Secrétariat d'État aux Affaires Économiques (SECO), et Vice président du GTPMEE de l'OCDE.

Commission Européenne

M. Vesa Vanhanen, Département de l'Entreprise et de l'Industrie.

Fonds Européen d'Investissement (FEI)

M. Helmut Krämer-Eis, Directeur de la Recherche et de l'Analyse de Marché.

Mis en page et édité par Bel Canto - Boulogne(F92100)
pour :

OCDE Centre pour l'entreprenariat,
les PME et le développement local
2, rue André-Pascal,
75775 PARIS CEDEX 16, FRANCE
sme.contact@oecd.org
+33 1 45 24 94 34

